



30 avril 2009

---

## **Révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>**

# **Analyse des résultats de la procédure de consultation**

---

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

# Table des matières

1	Condensé.....	3
2	Contexte.....	3
3	Vue d'ensemble des prises de position reçues.....	3
4	Évaluation générale.....	3
4.1	Choix de la variante, objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger.....	3
4.1.1	Cantons, conférences et services cantonaux compétents.....	3
4.1.2	Partis politiques.....	3
4.1.3	Associations et organisations faitières.....	3
4.1.4	Associations de l'économie.....	3
4.1.5	Organisations de protection de l'environnement.....	3
4.1.6	Organisations et entreprises de politique et de technique énergétique.....	3
4.1.7	Associations et entreprises de transport.....	3
4.1.8	Autres entreprises de l'économie privée.....	3
4.1.9	Autres participants à la consultation.....	3
4.2	Arguments les plus souvent cités concernant le choix de la variante.....	3
4.3	Objectifs partiels pour certains gaz à effet de serre et secteurs.....	3
4.3.1	Réglementation de certains gaz à effet de serre.....	3
4.3.2	Objectifs sectoriels.....	3
5	Taxe sur le CO <sub>2</sub> / Taxe de garantie.....	3
5.1	Évaluation des taxes d'incitation sur le CO <sub>2</sub> .....	3
5.1.1	Appréciation de la taxe d'incitation en tant qu'instrument.....	3
5.1.2	Position concernant sur la taxe sur le CO <sub>2</sub> prélevée sur les combustibles et les carburants.....	3
5.1.3	Subsidiarité et instruments alternatifs.....	3
5.2	Aménagement de la taxe sur le CO <sub>2</sub> .....	3
5.2.1	Détermination du montant de la taxe.....	3
5.2.2	Redistribution du produit de la taxe.....	3
5.2.3	Couplage au prix du pétrole.....	3
5.3	Taxe de garantie.....	3
6	Système d'échange de quotas d'émission.....	3
6.1	Rattachement au SCEQE.....	3
6.2	Normes de qualité pour les certificats étrangers.....	3
6.3	Aménagement du système d'échange de quotas d'émission.....	3
6.3.1	Attribution des droits d'émission.....	3
6.3.2	Réduction annuelle des droits d'émission.....	3
6.3.3	Mise aux enchères progressive des droits d'émission.....	3
6.3.4	Compensation s'appliquant aux centrales thermiques à combustibles fossiles.....	3
6.3.5	Divers.....	3
7	Mesures dans le domaine des bâtiments et du trafic.....	3
7.1	Bâtiments.....	3
7.1.1	Généralités.....	3
7.1.2	Mesures techniques.....	3
7.2	Trafic.....	3
7.2.1	Prescriptions en matière d'émissions pour les voitures de tourisme.....	3
7.2.2	Autres mesures dans le domaine du trafic.....	3

8	Mesures librement consenties .....	3
8.1	Mesures en vigueur jusqu'ici .....	3
8.2	Exemption sur demande .....	3
9	Autres mesures .....	3
9.1	Consigne sur les substances stables dans l'air .....	3
9.1.1	SF <sub>6</sub> .....	3
9.1.2	Généralités .....	3
9.2	Autres prescriptions en matière d'émissions.....	3
9.3	Mesures supplémentaires .....	3
10	Recherche et innovation.....	3
11	Adaptation et prévention .....	3
11.1	Adaptation en tant que partie intégrante de la politique climatique suisse.....	3
11.2	Fonction de coordination pour la prévention de nouveaux risques .....	3
12	Financement.....	3
12.1	Principe du pollueur-payeur .....	3
12.2	Affectation partielle de la taxe à une fin déterminée.....	3
12.3	Acquisition de certificats étrangers .....	3
12.4	Adaptation .....	3
12.5	Autres demandes concernant le financement .....	3
13	Autres remarques .....	3
13.1	Objections fondamentales .....	3
13.2	Autres demandes.....	3
14	Annexe .....	3

# 1 Condensé

L'objet de la consultation était une révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2012. Le projet présenté comprenait deux variantes concernant des objectifs de réduction plus élevés à atteindre en 2020, ainsi que le développement des mesures de politique climatique.

## Choix de la variante et objectif de réduction

Une majorité des cantons (19 ainsi que la CdC), 5 partis politiques (PCS, PES, Verts libéraux, Les Verts, PS), 6 associations et organisations faïtières (FRC, Association des Communes, USS, SKS, ASOLOCA, Union des Villes), les organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), des associations du secteur de l'énergie et des transports ayant des préoccupations écologiques (AEE, ATE, entre autres), différents représentants de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, öbu, USP, des associations du secteur de la construction et de l'économie forestière, usic, entre autres), la plupart des entreprises (Coop, Migros, entre autres) ainsi que la majorité des autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) approuvent la direction définie dans la variante 1 et des mesures principalement axées sur le territoire national.

La plupart de ces participants à la consultation sont plutôt d'avis que l'objectif de réduction défini dans la variante 1 n'est pas assez ambitieux. Sur ce point, le PC, les Verts et les membres de l'Alliance du Climat vont le plus loin en demandant un objectif de réduction de 40 % sur le territoire national et une compensation supplémentaire à l'étranger pour les émissions grises. Sept des cantons cités plus haut estiment en revanche que l'objectif formulé est approprié et 5 cantons ainsi que quelques associations de l'économie (constructionsuisse, SSE, Chambre de commerce des deux Bâle, USP) sont plutôt d'avis que l'objectif est trop restrictif.

Le PDC et le PLR soutiennent l'objectif de 20 % formulé dans la variante 1, le PDC acceptant par ailleurs aussi l'objectif de 30 % de la sous-variante. Tous deux critiquent néanmoins les mesures prévues.

Seuls 5 participants à la consultation (SZ, ZG, ESPER, entre autres) privilégient la variante 2 et considèrent, exception faite de SZ et de l'ESPER, que l'objectif de 50 % est approprié.

Cinq cantons, la DTAP, 3 partis (UDF, PSL, UDC), 5 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, HEV, SAB, USAM), une grande partie des associations de l'économie (IGEB, SSIC, FST, Swissmem, VSIG, entre autres), plusieurs représentants du secteur de l'énergie (swisselectric, UP, entre autres) ainsi que les associations routières (ACS, ASTAG, auto-suisse, TCS, entre autres) rejettent les deux variantes ou n'en choisissent aucune. Quatre cantons ont des objections fondamentales et ne veulent par conséquent pas se rallier à une variante. Les 3 partis mentionnés ainsi que le HEV rejettent l'ensemble du projet, le HEV privilégiant subsidiairement la variante 1. Un canton et la plupart des autres participants privilégient le maintien du cadre de l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub> et souhaitent que l'accent soit avant tout mis sur les mesures librement consenties par l'économie. economiesuisse, plusieurs associations de l'économie, l'UP et quelques associations routières estiment la démarche de la variante 2 plus convaincante mais déplorent l'interventionnisme de l'Etat dans son aménagement.

Le canton de TG, la DTAP et les 3 partis ne se prononcent pas sur l'objectif de réduction souhaité. Les autres participants à la consultation, à l'exception d'un canton (VD), sont plutôt d'avis que l'objectif de réduction de 20 % formulé dans la variante 1 est ambitieux. La plupart demande plus de flexibilité en ce qui concerne la prise en compte des compensations opérées à l'étranger.

## Taxe sur le CO<sub>2</sub>

Le maintien de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles ne soulève pas d'opposition chez la plupart des participants à la consultation. Seuls 2 partis (PLR, UDC), 2 associations et organisations faïtières (FER, HEV) ainsi que l'AES rejettent toute taxe sur le CO<sub>2</sub> quelle qu'elle soit.

Six cantons, 5 partis politiques (PCS, Verts libéraux, Les Verts, PS, subsidiairement l'UDF), 4 associations et organisations faïtières (Association des Communes, USS, SKS, Union des Villes),

une association de l'économie, 5 organisations du secteur de l'énergie, 9 organisation de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport ainsi que 9 autres participants à la consultation demandent explicitement une extension de la taxe d'incitation aux carburants.

Le PDC, 3 associations faitières (Centre Patronal, SAB, USAM), 6 associations de l'économie, 3 organisations du secteur de l'énergie, (UP, entre autres) et 9 organisations de transport rejettent cette extension.

Bon nombre de représentants de l'économie (economiesuisse, entre autres) demandent que la taxe sur le CO<sub>2</sub> ne soit mise en œuvre que de manière subsidiaire au cas où les mesures librement consenties ne donneraient pas le résultat escompté.

Le canton de SH, le PLR l'UP, SwissOil, les membres de l'Alliance du Climat ainsi que les Académies des sciences proposent un système de cap and trade global en tant qu'alternative à la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

S'agissant de l'aménagement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, quelques cantons et une grande partie de l'économie demandent que le montant de la taxe soit fixé par le Parlement, que la taxe soit supprimée si l'objectif est atteint et que la charge que l'économie est capable de supporter soit prise en compte, que la redistribution se fasse en fonction des secteurs économiques et qu'elle englobe également les entreprises exemptés. Six cantons, la CdC et la DTAP souhaitent en outre que le montant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> soit couplé à d'autres impôts et taxes sur les agents énergétiques fossiles.

Cinq cantons, la CdC, le PCS, les Verts, le PS, l'Alliance du Climat et les Académies des sciences sont d'avis que le montant maximal de la taxe doit être augmenté.

Seize cantons, la CdC, la DTAP, 4 partis (PCS, Verts libéraux, Les Verts, ufs), différents représentants de l'économie ainsi que l'Alliance du Climat soutiennent le couplage de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au prix du pétrole. Il est en revanche rejeté par 7 cantons, 5 partis (PDC, Femmes PDC, UDF, PES, PLR, PS) ainsi qu'une grande partie des représentants de l'économie.

### **Système d'échange de quotas d'émissions**

Une majorité des participants salue le maintien du système d'échange de quotas d'émission et son rattachement au SCEQE. Seules l'UDF et une entreprise rejettent expressément le rattachement au SCEQE. Quelques représentants de l'économie (economiesuisse, IGEB, SSIC, entre autres) sont en faveur d'un rattachement mais veulent qu'il s'effectue par le biais d'un accord bilatéral, sans que les directives de l'UE soient directement reprises dans la loi.

Certains participants à la consultation critiquent le mécanisme prévu pour l'attribution des droits d'émission (GL, economiesuisse, entre autres) ainsi que la mise aux enchères progressive des droits d'émission (SO, GL, PLR, IGEB, Swissmem, UP, entre autres). Alors que le PCS, les Verts et l'Alliance du Climat, entre autres, considèrent que la trajectoire de réduction de 2% par an n'est pas assez ambitieuse, GL et Swissmem, entre autres, craignent que de nombreuses entreprises à forte intensité énergétique ne soient pas à même d'atteindre cet objectif.

L'obligation de compensation pour les centrales thermiques à combustibles fossiles n'est pratiquement pas contestée mais les avis divergent en ce qui concerne la proportion maximale de réductions d'émissions admises à l'étranger. Le canton du VS et différentes organisations et entreprises du secteur de l'énergie veulent supprimer la différenciation entre les installations de production de courant et les installations de production de chaleur ainsi que la définition d'un rendement minimal.

Les participants à la consultation sont plutôt favorables à des normes de qualité nationales supplémentaires pour les certificats étrangers, en particulier lorsque les dispositions internationales sont insuffisantes. Un souhait fondamental des participants est que la Suisse s'engage en faveur de l'amélioration des normes internationales s'appliquant aux certificats d'émission.

### **Mesures dans le domaine des bâtiments**

Deux cantons, le SP, 5 associations de l'économie, 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie ainsi que les Académies des sciences approuvent des prescriptions en matière d'émissions dans le domaine des bâtiments. Dix cantons la DTAP, la CdC, le PDC, le PLR, l'UDC, economiesuisse et quelques associations de l'économie et du secteur de l'énergie (IGEB, SSIC, Swissmem et UP, entre autres) critiquent ces mesures. Quatorze cantons ne se prononcent pas sur ce point.

### **Mesures dans le domaine du trafic**

L'introduction de prescriptions en matière d'émissions pour les nouvelles voitures de tourisme n'est pratiquement pas controversée; seule l'UDC la rejette. De nombreux participants saluent expressément ce type de prescriptions pour les voitures de tourisme, GE et l'Alliance du Climat demandant en outre une extension de ces mesures à tous les véhicules.

De nombreux représentants de l'économie (economicsuisse, entre autres) ainsi que les associations routières souhaitent que l'effet des mesures librement consenties par les importateurs de voitures soit pris en compte lors de la définition des prescriptions. Ils sont en outre très favorables aux incitations fiscales visant à augmenter la proportion de véhicules à faibles émissions.

### **Consigne sur les substances stables dans l'air**

Seuls peu de participants à la consultation ont pris position concernant la consigne sur les substances stables dans l'air. Presque tous ceux qui se sont prononcés à ce sujet (UDC, economiesuisse et Swissmem, entre autres), critiquent la consigne sur le SF<sub>6</sub> et demandent le maintien de la solution de branche pour le SF<sub>6</sub>. Quelques participants (SSIC et Swissmem, entre autres) souhaitent par ailleurs qu'elle soit étendue à d'autres gaz (à la place d'une consigne).

### **Mesures librement consenties**

Différents participants à la consultation (3 cantons, PLR, UDC, economiesuisse, SSIC, Swissmem) relèvent la contribution importante des mesures librement consenties en vigueur jusqu'ici à la réalisation de l'objectif de Kyoto. Plusieurs participants (GL, PLR, UDC, economiesuisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, SSIC, Swissmem et UP, entre autres) souhaitent que ces mesures soient maintenues après 2012.

Alors que certains participants à la consultation (economicsuisse, IGEB, SSIC, entre autres) souhaitent que des critères supplémentaires, tels que la croissance économique, soient pris en compte pour la définition de l'objectif à atteindre, d'autres (Les Verts et Alliance du Climat, entre autres) sont opposés à cette exigence et demandent que des objectifs plus stricts soient fixés pour les entreprises exonérées de la taxe. Le fait que le Conseil fédéral définisse les branches économiques pouvant être exonérées suscite surtout une controverse au sein des représentants de l'économie (economicsuisse, IGEB, SSIC et Swissmem, entre autres).

### **Adaptation**

Une majorité des participants se prononce en faveur d'une intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la politique climatique suisse. Les participants souhaitent que la Confédération assume une fonction de coordination notamment dans les domaines de la recherche fondamentale, des dangers naturels, de la santé et de l'eau.

### **Financement**

Les participants soutiennent majoritairement l'application du principe du pollueur-payeur aussi bien pour le financement des mesures de réduction que pour celui des mesures d'adaptation. Une majorité des participants est également favorable à une fonction de financement assumée par la Confédération dans le cadre du financement des mesures d'adaptation, de même qu'à la promotion de la recherche et de l'innovation par des ressources publiques supplémentaires.

L'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à une fin déterminée est en revanche plutôt controversée. Les partisans soulignent qu'elle est conforme au principe du pollueur-payeur alors que les opposants critiquent le fait que la taxe sur le CO<sub>2</sub>, qui est neutre du point de vue de la quote-part de l'Etat,

devienne un nouvel impôt. L'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au financement d'un programme d'encouragement dans le domaine des bâtiments est plutôt favorablement accueillie.

#### **Autres remarques**

Plusieurs participants à la consultation (8 cantons, CdC, UDC, HEV, Chambre de Commerce des deux Bâle, SSIC et UPV, entre autres) souhaitent que la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> n'intervienne qu'une fois que les négociations internationales auront abouti. Les cantons qui renvoient le projet font en outre valoir que les effets économiques et la coordination avec d'autres projets doivent être mieux mis en évidence et que la primauté exercée par la loi sur le CO<sub>2</sub> sur d'autres lois ainsi que la tendance à la centralisation doivent être corrigées.

## 2 Contexte

Le 5 décembre 2008, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de procéder à une consultation concernant la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>. La procédure de consultation s'est terminée le 17 mars 2009; elle soumettait à la discussion deux variantes:

- la variante 1 (objectifs climatiques contraignants) prévoit un objectif de réduction de 20 % par rapport à 1990 d'ici à 2020 et met principalement l'accent sur des réductions d'émissions réalisées sur le territoire national. Elle prévoit que la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles soit maintenue et étendue aux carburants. Ceci permettrait de garantir le respect de l'objectif national contraignant;
- la variante 2 (étapes contraignantes en vue de la neutralité climatique) vise un objectif de réduction de 50 % au maximum par rapport à 1990 d'ici à 2020, la majeure partie des réductions d'émissions étant obtenue par des compensations à l'étranger. Il est prévu d'introduire une taxe de garantie sur les agents énergétiques fossiles qui sera restituée dès que la preuve de la compensation des émissions par des certificats étrangers aura été apportée.

Indépendamment de ces variantes, différentes autres mesures prévues, visant à contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction global, ont également été soumises pour évaluation dans le cadre de la consultation. Il s'agit en particulier de la poursuite du système suisse d'échange de quotas d'émission ainsi que de son rattachement au système européen (SCEQE). L'introduction de directives s'appliquant aux bâtiments et aux véhicules est en outre proposée.

Parallèlement à la réduction des émissions, le projet de loi comprend les blocs thématiques suivants: adaptation aux changements climatiques, recherche et innovation ainsi que financement.

Étant donné l'ampleur et la complexité du projet, un questionnaire d'évaluation a été mis à la disposition des participants à la consultation. Le but de ce questionnaire était de mettre en évidence les principaux éléments du projet et de servir d'aide pour l'évaluation du projet de révision.

### 3 Vue d'ensemble des prises de position reçues

Un courrier a été adressé le 5 décembre 2008 à 229 destinataires, les invitant à donner leur avis.

Jusqu'à fin mars 2009, 198 prises de position ont été recueillies. 124 des 229 destinataires n'ont répondu. 93 participants ont donné leur avis sur le projet sans avoir été invités directement.

	<b>Avis reçus</b>
Cantons (y compris les conférences)	28
Partis politiques	12
Associations et organisations faïtières	13
Associations de l'économie	37
Organisations de protection de l'environnement	14
Organisations et entreprises de politique et de technique énergétique	26
Associations et entreprises de transport	18
Entreprises de l'économie privée	17
Autres participants à la consultation	33
<b>Total</b>	<b>198</b>

## 4 Évaluation générale

### 4.1 Choix de la variante, objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger

La préférence pour l'une des deux variantes, l'objectif de réduction fixé et la proportion maximale de certificats étrangers pris en compte (question de la supplémentarité) sont étroitement liées. D'une manière générale, on constate que le choix de la variante est étroitement lié à la préférence d'une démarche focalisée sur le territoire national (variante 1) ou d'une démarche axée sur l'étranger (variante 2).

#### 4.1.1 Cantons, conférences et services cantonaux compétents<sup>1</sup>

##### Choix de la variante

Seize cantons (AR, BE, BS, FR, GE, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, UR, VS) se prononcent en faveur de la variante 1 et rejettent la variante 2. A l'instar de la CFHA, BS, NW, OW et UR demandent une politique environnementale qui tienne autant compte de la protection du climat que des objectifs de protection de l'air. Ces 4 cantons estiment qu'une neutralité climatique à long terme est en principe souhaitable mais considèrent que les mesures prévues dans la variante 2 ne sont pas pertinentes. Le canton des GR est d'avis qu'il serait judicieux d'examiner une variante mixte avec un objectif de réduction contraignant plus élevé et une possibilité de compensations plus élevées à l'étranger (max. 50 %).

Trois autres cantons (AG, AI, BL) ainsi que la CdC ne se prononcent en faveur de la variante 1 que sous réserve d'objections fondamentales.

Le canton de SZ approuve la variante 2 et rejette la variante 1 qu'il estime être trop interventionniste. La variante 2 devrait toutefois être simplifiée et s'appuyer sur des structures existantes (Fondation Centime climatique). Le canton de ZG approuve la variante 2 sous réserve d'un renvoi général.

Quatre cantons (LU, TG, VD, ZH) ne veulent pas prendre position sur les deux variantes estimant que les informations sont insuffisantes. Pour la DTAP, aucune des deux variantes n'est concluante. Le canton de GL rejette les deux variantes et demande le maintien du cadre de l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub> avec une attention particulière portée aux mesures librement consenties.

##### Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger

A l'exception du canton de TG, de la CdC et de la DTAP, tous les cantons donnent leur avis concernant l'objectif de réduction et la proportion opérée à l'étranger.

Cinq cantons (BS, GE, JU, UR, VD) demandent un objectif plus élevé que celui fixé dans la variante 1, mettant l'accent sur des mesures intérieures. BS UR veulent un objectif contraignant de 30 % sur le territoire national et VD un objectif contraignant de 20 %. Les cantons de GE et du JU demandent un objectif global contraignant de 30 % indépendamment de ce qu'aura décidé l'UE.

Sept cantons (BE, FR, GR, NW, OW, SH, SO) estiment que l'objectif proposé est approprié, alors que 3 cantons (NE, SG, TI) considèrent qu'il s'agit d'un objectif minimum. Six cantons (NE, NW, OW, SG, SH, UR) soutiennent expressément l'objectif de 30 % de la sous-variante. Pour SG, les compensations opérées à l'étranger sont judicieuses en tant que mesure transitoire afin de pallier de

---

<sup>1</sup> ZG et ZH répondent aux questions du questionnaire sous réserve de leurs objections fondamentales. Le canton de ZG rejette le projet arguant qu'il faut attendre le résultat des négociations internationales. Le canton de ZH critique l'absence de vue d'ensemble du projet et relève également qu'au plan international rien n'a encore été défini. Aussi, dans l'ensemble de ce document, les avis donnés par ces deux cantons doivent être considérés avec les réserves ci-dessus.

longs cycles d'investissements (p. ex. dans les bâtiments). FR rejette la sous-variante ainsi que l'objectif fixé dans la variante 2, parce qu'ils ne mettent pas suffisamment l'accent sur les mesures intérieures et qu'ils entraînent des flux de fonds trop élevés vers l'étranger. NW et OW considèrent que l'objectif formulé dans la variante 2 est également approprié mais relèvent que le risque lié à la réduction proposée à l'étranger est difficile à déterminer. Le canton de ZG est d'avis qu'avec un large accord international, des réductions opérées à l'étranger permettront d'obtenir un meilleur résultat et estime que l'objectif de 50 % de la variante 2 est approprié.

Le canton de SZ ne s'exprime pas de manière explicite au sujet de l'objectif de réduction mais souhaiterait que l'on renonce à fixer des quotes-parts pour les réductions réalisées sur le territoire national. Neufs cantons (AG, AI, AR, BL, GL, LU, VS, ZG, ZH) sont plutôt d'avis que l'objectif de la variante 1 est trop ambitieux. GL s'oppose à des limitations absolues des émissions de CO<sub>2</sub>, telles que celles contenues dans les deux variantes, qui constituent un frein à la croissance. Sept cantons (AG, AI, AR, BL, LU, SZ, VS, ZG) souhaitent plus de flexibilité pour les compensations à l'étranger. Six cantons (AG, AI, BL, GL, LU, SZ) demandent que l'objectif soit aligné sur celui de l'UE; la situation initiale particulière de la Suisse devrait néanmoins être prise en considération et l'objectif fixé devrait par conséquent être plus faible. Le canton de ZH souhaite réunir des éléments des deux variantes: plus l'objectif de réduction (international) est exigeant, plus la proportion de réductions autorisées à l'étranger devrait être élevée. Il estime toutefois que l'objectif de réduction sur le territoire national fixé dans la variante 1 est trop élevé.

## 4.1.2 Partis politiques

### Choix de la variante

Aucun parti politique n'accepte explicitement la variante 2.

Deux partis (PES, Verts libéraux) se prononcent pour la variante 1 et contre la variante 2. Pour le PES, l'objectif de neutralité climatique présente un certain attrait; il rejette cependant les mesures prévues dans la variante 2 parce qu'elles sont trop axées sur l'étranger.

Le PLR soutient la variante 1 mais rejette les mesures proposées. Il demande un cadre réglementaire d'économie de marché destiné à augmenter la protection du climat ainsi que l'abandon des multiples mesures d'encouragement, taxes d'incitation, obligations et interdictions. Dans ce contexte, il critique le peu d'importance accordée aux mesures librement consenties.

Pour 3 partis (PCS, Les Verts, PS), les deux variantes ne vont pas assez loin. Ils relèvent la responsabilité historique des pays industrialisés et sont d'avis que la Suisse doit contribuer de manière significative à l'objectif de réduction des pays industrialisés.

Pour l'ufs, les deux variantes se valent pour autant que la qualité des certificats étrangers puisse être contrôlée de manière fiable.

Le PDC ne fait pas directement référence aux deux variantes mais se prononce en faveur d'un objectif de réduction contraignant, qui doit être atteint par des mesures prises à la fois en Suisse et à l'étranger, l'objectif à long terme devant être la neutralité climatique. Les Femmes PDC, en revanche, se prononcent clairement en faveur de la variante 1 et demandent un objectif plus ambitieux.

L'UDC rejette l'ensemble du projet. Elle est d'avis qu'en ce qui concerne la politique climatique, la Suisse a fait ce qu'elle devait faire sur son territoire et qu'elle n'a pas à assumer un rôle de pionnier en matière d'objectifs de réduction sur la scène internationale. L'UDC estime que les mesures proposées sont trop interventionnistes et demande, en lieu et place, le maintien du centime climatique ainsi que des incitations fiscales.

L'UDF demande un découplage total de la politique suisse de l'énergie et des transports, ainsi que de la politique fiscale, des aspects liés au climat et au CO<sub>2</sub>. Ces politiques devraient toutefois être plus axées sur la diminution de la consommation de pétrole, d'énergie et ressources, sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur l'encouragement d'énergies alternatives indigènes intéressantes du point de vue économique.

Le PSL rejette par principe la loi sur le CO<sub>2</sub> et renonce à prendre position sur son contenu.

### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Quatre partis politiques (PCS, Verts libéraux, Les Verts, PS) demandent des objectifs de réduction plus élevés. Le PCS et Les Verts veulent que, sur le territoire national, l'objectif soit 40 % et le PS qu'il soit fixé à 30 %. Le PCS et Les Verts critiquent le fait que la sous-variante ne soit même pas compatible avec les objectifs de l'UE en raison de la proportion élevée de réductions d'émissions opérées à l'étranger. Les Verts libéraux demandent un objectif global de 30 %, dont 22 % devraient être obtenus par des mesures intérieures.

Le PES et l'ufs estiment que l'objectif de réduction fixé dans la variante 1 est approprié; le PES mentionne toutefois la possibilité de fixer un objectif plus élevé dans un deuxième temps au cas où l'objectif initial serait atteint plus tôt que prévu. Elle estime par ailleurs que l'objectif formulé dans la variante 2 est également approprié.

Le PDC soutient une réduction globale de 20 %, sans fixer la proportion des réductions réalisées à l'étranger. Il se prononce en outre expressément en faveur de la sous-variante au cas où l'UE opterait pour un objectif de réduction de 30 %.

Le PLR accepte également un objectif de réduction de 20 % mais demande qu'il n'y ait aucune limitation pour la prise en compte des certificats étrangers. Toutefois, contrairement au PDC, il rejette l'objectif de 30 % de la sous-variante.

L'UDC estime que l'objectif ne pourra être fixé qu'après l'aboutissement des négociations internationales, et ce, en tenant compte des prestations réalisées jusqu'ici ainsi que de la situation particulière de la Suisse. L'UDF estime que les objectifs de réduction fixés dans les deux variantes ne sont pas appropriés mais ne se prononce pas sur l'objectif de réduction qu'elle souhaiterait.

### **4.1.3 Associations et organisations faïtières<sup>2</sup>**

#### **Choix de la variante**

Toutes les associations et organisations faïtières rejettent la variante 2. Six associations et organisations faïtières (FRC, Association des Communes, USS, ASLOCA, Union des Villes, Travail.Suisse) se prononcent en faveur de la variante 1. La SKS est également favorable à la variante 1 mais estime que l'objectif fixé n'est pas suffisant.

Le HEV rejette une législation sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure 2012 parce que les négociations internationales sur le climat n'ont pas encore abouti et afin de maintenir la compétitivité de la Suisse. Subsidièrement, il préfère la variante 1 à la variante 2.

Cinq associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, SAB, USAM) rejettent les deux variantes. economiesuisse trouve la variante 2 plus convaincante du point de vue de la démarche, car elle met l'accent sur la protection du climat, mais déplore l'interventionnisme de l'Etat en ce qui concerne son aménagement. Pour le Centre Patronal, la neutralité climatique ne serait appropriée qu'en cas de large accord international et si la proportion des réductions d'émissions réalisables à l'étranger était d'au moins 50 %. Le Centre Patronal, economiesuisse ainsi que l'USAM proposent, en tant qu'alternative, le maintien du cadre de l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub> ainsi que des mesures librement consenties par l'économie. La FER estime également que les mesures librement consenties doivent être un élément central. Le SAB souhaiterait une combinaison de différents éléments des deux variantes.

#### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Cinq associations et organisations faïtières (Association des Communes, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse) demandent un objectif de réduction plus élevé que celui mentionné dans la variante 1.

---

<sup>2</sup> En raison d'objections fondamentales, le HEV ne prend position par rapport aux différents points du questionnaire que dans le cadre de propositions subsidiaires.

Elles estiment que l'objectif principal devrait être la réduction des émissions sur le territoire national. L'Union des Villes propose un objectif de réduction de 30 à 40 %; l'USS et Travail.Suisse sont en faveur d'un objectif de 30 %. L'Union des Villes considère que l'objectif de la variante 2 est également approprié. La FRC soutient l'objectif fixé dans la variante 1.

La FER et le HEV estiment que l'objectif mentionné dans la variante 1 est trop élevé. Alors que la FER ne fait pas de proposition concernant l'objectif de réduction souhaité, le HEV demande qu'il soit aligné sur l'objectif de l'UE mais avec une correction vers le bas. Quatre associations et organisations faitières (Centre Patronal, economiesuisse, SAB, USAM) acceptent l'objectif de 20 % mais exigent une plus grande flexibilité en ce qui concerne les compensations à l'étranger. L'USAM plaide en faveur d'une proportion maximale de 50 % pour les réductions d'émissions réalisées à l'étranger; le Centre Patronal demande qu'elle soit d'au moins 50 %. economiesuisse souhaiterait une flexibilité aussi grande que possible tout en respectant les accords internationaux. L'objectif de 30 % de la sous-variante est rejeté par economiesuisse et l'USAM.

L'ASLOCA ne s'exprime pas au sujet du niveau de l'objectif à réaliser.

#### **4.1.4 Associations de l'économie**

##### **Choix de la variante**

Parmi les 37 associations de l'économie ayant donné leur avis, aucune ne soutient directement la variante 2.

Quatorze d'entre elles (FROMARTE, Industrie du bois, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SIA, USM, suissetec, ASA, usic, ASEFOR, ASET, Economie forestière) se prononcent en faveur de la variante 1 et rejettent la variante 2. öbu estime qu'il est important que le système existant d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> avec une possibilité d'exemption soit maintenu. Pour l'ASEP, les mesures intérieures sont prioritaires; elle considère toutefois que la variante 1 n'est pas assez ambitieuse.

Trois autres associations de l'économie (constructionsuisse, SSE, Chambre de commerce des deux Bâle) optent, avec des réserves, pour la variante 1. La SSE souligne l'importance d'un alignement des objectifs de réduction sur ceux de l'UE; constructionsuisse et la Chambre de commerce des deux Bâle considèrent qu'il faut privilégier le maintien des mesures librement consenties; la Chambre de commerce des deux Bâle est cependant d'avis que la pression exercée afin que ces mesures soient mises en œuvre peut être accentuée.

Quinze associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, hotelleriesuisse, IGEB, CPT, SSIC, FST, Swissmem, FTS, VSIG, Asitec, ZPK) rejettent la variante 1 ainsi que la variante 2. alu.ch, la FH, la SSIC, la FTS et VSIG trouvent la démarche de la variante 2 plus convaincante mais déplorent l'interventionnisme de l'Etat en ce qui concerne son aménagement. Pour la plupart des associations de l'économie mentionnées ci-dessus, le maintien du cadre de l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub> et la poursuite des mesures librement consenties constituent des priorités. Swissmem estime que le potentiel des mesures librement consenties n'est de loin pas épuisé et reconnaît que la pression exercée afin que ces mesures soient mises en œuvre peut être augmentée. Le Forum PME n'approuve ni la variante 1 ni la variante 2. Il ne prend pas position de manière explicite sur les deux variantes mais souligne l'importance des conventions conclues librement.

Trois associations (ASED, VSMR, VSSV) ne prennent position que sur certains points du projet et ne se prononcent pas sur l'une ou l'autre des deux variantes.

##### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Quatre associations de l'économie (öbu, SIA, suissetec, ASEP) demandent des objectifs plus élevés que ceux proposés dans la variante 1. La SIA et l'ASEP plaident toutes deux en faveur d'un objectif de réduction d'au moins 30 % mettant l'accent sur des mesures intérieures. öbu souligne la compatibilité avec l'UE et soutient expressément la sous-variante. Il est d'avis que des objectifs de réduction situés à l'intérieur d'une certaine fourchette ne constituent pas un problème majeur pour les

entreprises car, si les conditions-cadres sont bien définies (planification possible par étapes, fiables, valables pour tous), il serait même possible d'atteindre des objectifs ambitieux sans pertes économiques.

Onze associations (constructionsuisse, SSE, FROMARTE, Industrie du bois, Lignum, USM, ASA, usic, ASEFOR, ASET, Economie forestière) considèrent que l'objectif fixé dans la variante 1 est raisonnable. L'usic soutient la sous-variante (30 %) alors que constructionsuisse, la SSE et l'USM la rejettent. Industrie du bois, Lignum et l'ASEFOR estiment qu'une augmentation de 10 % de l'objectif de réduction doit être couplée à une augmentation des objectifs sur le territoire national.

Sept branches et associations de l'économie (AHIK, alu.ch, FH, hotelleriesuisse, FST, Swissmem, VSIG) acceptent l'objectif de réduction de 20 %. Cinq (alu.ch, FH, Fabriques de verre, IGEB et ZPK) rejettent expressément la sous-variante. Sept (cemsuisse, Fabriques de verre, IGEB, CPT, FTS, Asitec, ZPK) souhaitent que l'objectif de réduction soit abaissé à 15 %, la SSIC demandant qu'il soit fixé à 18 %. La Chambre de commerce des deux Bâle, le Forum PME et l'USP demandent un alignement sur l'UE avec une adaptation de l'objectif vers le bas. Toutes ces associations mettent en avant l'importance d'une prise en compte flexible des compensations à l'étranger. Swissmem souligne la relation entre l'objectif de réduction à réaliser et la flexibilité en ce qui concerne sa réalisation, et estime que l'objectif indiqué dans la variante 2 est également approprié si les réductions réalisées à l'étranger sont prises en compte sans limitation.

ISOLSUISSE est d'avis que l'objectif de réduction fixé dans la variante 1 n'est pas approprié mais ne se prononce pas sur l'objectif de réduction souhaité.

#### **4.1.5 Organisations de protection de l'environnement**

##### **Choix de la variante**

Aucune des 14 organisations de protection de l'environnement ayant participé à la consultation ne se prononce en faveur de la variante 2.

Quatre d'entre elles (PEE, FSAN, pusch, KlimaBündnis-Städte) approuvent la variante 1 et rejettent la variante 2.

Huit organisations (aefu, Initiative des Alpes, écologie libérale, Greenpeace, Alliance du Climat, Pro Natura, Initiative pour le climat, WWF) demandent une politique climatique allant plus loin et clairement axée sur des mesures intérieures. Pour les membres de l'Alliance du Climat, l'efficacité énergétique, les nouvelles énergies renouvelables et la minimisation des émissions de gaz à effet de serre libérés lors de procédés non énergétiques doivent notamment constituer des priorités.

ECO SWISS rejette les deux variantes et préfère, à l'instar d'economiesuisse, le maintien du cadre de l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub>.

La FEE ne se prononce pas sur le choix de la variante ni sur l'objectif de réduction.

##### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Six organisations de protection de l'environnement (aefu, Initiative des Alpes, Greenpeace, Alliance du Climat, Pro Natura, WWF) demandent un objectif de réduction de 40 % sur le territoire suisse, 3 autres (écologie libérale, PEE, Initiative pour le climat) un objectif de 30 %. Les membres de l'Alliance du Climat demandent des objectifs plus élevés que ceux de l'UE, en particulier dans le domaine des transports et des bâtiments où les coûts d'évitement sont les plus faibles, alors que ces domaines génèrent des émissions importantes en Suisse. S'agissant de la sous-variante proposée, ils soulignent qu'elle n'est même pas compatible avec l'UE en raison de la proportion élevée de réductions réalisées à l'étranger.

La FSAN et pusch souhaitent que l'objectif global soit abaissé à 30 %, la majeure partie des réductions devant être réalisées sur le territoire national. KlimaBündnis-Städte estime qu'il est nécessaire de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de moitié d'ici à 2030.

ECO SWISS demande que l'objectif de réduction soit fixé à 18 % et souhaite un aménagement flexible de la proportion des mesures réalisées à l'étranger.

#### **4.1.6 Organisations et entreprises de politique et de technique énergétique**

##### **Choix de la variante**

Parmi les 26 organisations et entreprises de politique et de technique énergétique participant à la consultation, 13 (ADER, AEE, Biomasse, BKW, Energie-Modell, Cité de l'énergie, FME, GSP, Energie-bois, SSG, Swissolar, ASH, FPE) se prononcent en faveur de la variante 1 et rejettent la variante 2.

Deux organisations (SES, SSES) estiment que la variante 1 proposée ne va pas assez loin et demandent une politique climatique plus ambitieuse.

Six organisations et entreprises du secteur de l'énergie (swisselectric, AES, Forum de l'énergie, CTV, AVIA, ASIG) rejettent les deux variantes ou ne se prononcent pas sur le choix de la variante. Elles sont toutes en faveur du maintien des mesures librement consenties. L'UP et SwissOil qualifient le concept de neutralité climatique de convaincant en ce qui concerne son orientation stratégique mais critiquent sa mise en œuvre concrète qu'ils estiment ne pas avoir été examinée en profondeur. Tant que l'on n'aura pas trouvé de solution convaincante pour la mise en œuvre technique, il y a lieu de conserver le cadre fixé pour l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub>.

Pour Brandes AG, les deux variantes proposées sont concevables, alors que l'ESPER soutient la variante 2, malgré des critiques exprimées quant à sa mise en œuvre, et rejette la variante 1.

Les SIG ne se prononcent pas sur le choix de la variante.

##### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Quatre organisations et entreprises du secteur de l'énergie (Energie-bois, SES, SSES, Swissolar) demandent un objectif contraignant plus ambitieux sur le territoire national (30 % ou 40 %). Biomasse et Cité de l'énergie demandent également un objectif plus élevé et contraignant en Suisse. L'AEE et la SSG souhaitent un objectif global plus élevé. L'AEE critique la proportion trop élevée de réductions d'émissions à réaliser à l'étranger dans la sous-variante.

Trois organisations (ADER, Energie-Modell, Brandes AG) sont d'avis que l'objectif mentionné dans la variante 1 est approprié. Energie-Modell salue en outre la sous-variante qu'elle estime être une proposition progressive pour les négociations internationales.

Quatre représentants de la branche de l'énergie (FME, AES, ASH, Forum de l'énergie) approuvent un objectif de 20 %.

Six organisations (ESPER, AVIA, UP, swisselectric, SwissOil, ASIG) souhaitent un objectif de réduction plus faible: de 15 % (ESPER, swisselectric); de 15 à 18 % (UP, SwissOil); AVIA et ASIG n'indiquent pas de chiffre pour l'objectif à réaliser. BKW et la CTV sont en faveur d'un alignement sur les objectifs de l'UE; la CTV préconise toutefois une correction vers le bas pour la Suisse. Toutes ces organisations demandent que la proportion opérée à l'étranger soit flexible, l'UP et SwissOil demandant explicitement qu'elle soit d'au moins 50 %. L'UP et SwissOil sont par ailleurs d'avis que l'objectif de la variante 2 est également approprié.

Le GSP et la FPE rejettent l'objectif formulé dans la variante 1 mais ne se prononcent pas sur l'objectif de réduction qu'ils souhaiteraient. Les SIG ne prennent pas position sur l'objectif de réduction à réaliser.

## 4.1.7 Associations et entreprises de transport

### Choix de la variante

Sur les 18 représentants du secteur des transports, 4 (Pro Velo, CFF, UTP, AESN) approuvent la variante 1. Pro Velo approuve par ailleurs également la variante 2. Le SEV et l'ATE ne soutiennent la variante 1 qu'avec des réserves, estimant que l'objectif proposé ne va pas assez loin. Cargo Forum est « plutôt » favorable à la variante 1, mais n'y adhère pas complètement et plaide notamment en faveur des mesures librement consenties.

Trois associations et entreprises de transport (LITRA, CarPostal, Remontées) n'indiquent aucune préférence en ce qui concerne l'une ou l'autre variante.

Les 7 autres représentants du secteur des transports (ACS, UPSA, ASTAG, auto-suisse, IG Wirtschaft und Verkehr, routesuisse, TCS) rejettent les deux variantes. Ils trouvent la démarche de la variante 2 plus convaincante mais critiquent l'interventionnisme de l'Etat en ce qui concerne son aménagement. Ils estiment que le maintien des mesures librement consenties est un élément capital.

Swiss ne prend pas position sur le choix de la variante.

### Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger

Quatre représentants du secteur des transports (Pro Velo, CFF, SEV, ATE) demandent clairement un objectif de réduction plus élevé que celui proposée dans la variante 1.

L'UTP et l'AESN sont d'avis que l'objectif de la variante 1, tout comme celui de la variante 2, est approprié.

Quatre organisations de transport (auto-suisse, LITRA, routesuisse, TCS) plaident en faveur d'un objectif de 20 % avec une flexibilité en ce qui concerne la proportion des compensations à l'étranger.

Cinq organisations et entreprises de transport (Cargo Forum, ACS, UPSA, ASTAG, IG Wirtschaft und Verkehr) soulignent l'importance d'un alignement sur les objectifs de l'UE, Cargo Forum et ACS demandant toutefois une correction vers le bas pour la Suisse.

Trois participants du secteur des transports (CarPostal, Remontées, Swiss) ne prennent pas position concernant le niveau de l'objectif à réaliser.

## 4.1.8 Autres entreprises de l'économie privée

### Choix de la variante

Parmi les 17 entreprises ayant pris position, 14 (AGI, carbotech, Cartaseta, Chiquita, Coop, Fortisa SA, Globetrotter, KWT, Migros, Ropress, Siemens, Stahel&Co, Vontobel, Wenger Fenêtres) se prononcent en faveur de la variante 1 et rejettent la variante 2.

A. et J. Stöckli AG privilégie la variante 2.

AREVA et Stahl Gerlafingen/Swiss Steel ne se prononcent pas sur le choix de la variante.

### Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger

Coop qualifie l'objectif de 20 % de la variante 1 de très modéré et demande qu'un objectif de 30 % conforme à celui de la sous-variante serve de base à la Suisse dans le cadre des négociations internationales.

Six entreprises (Migros, Fortisa SA, KWT, Globetrotter, Stahel&Co, Vontobel) estiment qu'il est important que les objectifs de la Suisse soient en accord avec ceux définis au plan international. Migros et KWT sont d'ailleurs favorables à un objectif un peu plus ambitieux que celui proposé dans la variante 1. Migros approuve expressément la sous-variante.

Trois entreprises (carbotech, Cartaseta, Siemens) sont d'avis que l'objectif de la variante 1 est approprié; carbotech souhaiterait toutefois supprimer toute réduction d'émissions opérée à l'étranger.

Quatre entreprises (AGI, Chiquita, Ropress, Wenger Fenêtres) considèrent que l'objectif mentionné dans la variante 1 n'est pas approprié mais ne prennent pas position en ce qui concerne l'objectif de réduction souhaité.

A. & J. Stöckli AG, AREVA et Stahl Gerlafingen / Swiss Steel ne s'expriment pas en ce qui concerne l'objectif de réduction à réaliser.

#### **4.1.9 Autres participants à la consultation**

##### **Choix de la variante**

Sur les 33 autres participants à la consultation, 14 (Académies des sciences, CFHA, Ethos, FVPL, Auberges de jeunesse, megagas.ch, MSR, OcCC, Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance, Prométerre, SFS, Ville de Berthoud, Ville de Lausanne, Ville de Zurich) approuvent la variante 1 et rejettent la variante 2. Les Académies des sciences estiment qu'il faut fixer des objectifs plus ambitieux et que la réalisation des objectifs doit être garantie par des mesures plus contraignantes. Elles proposent en tant qu'option un « cap global » (plafond global) englobant autant que possible tous les émetteurs. AQUANOSTRA ne se prononce en faveur de la variante 1 que sous réserve d'une politique harmonisée au plan international.

Dix autres participants à la consultation (Alliance Sud, groupe de travail Tourisme et développement, Pain pour le prochain, CMDG, Auberges de jeunesse, Justice et Paix, noé21, oeku, FEPS, SKF, ASH) demandent une politique climatique plus ambitieuse que celle proposée dans la variante 1, qui soit axée sur des mesures intérieures.

inTERREface se prononce en faveur de la variante 2 et rejette la variante 1. ACE et Kiechler rejettent les deux variantes.

Cinq autres participants (ECS Suisse, Centime climatique, myclimate, COMCO, WSL) ne prennent pas position de manière explicite sur le choix de la variante.

##### **Objectif de réduction et proportion opérée à l'étranger**

Dix-neuf autres participants à la consultation (Alliance Sud, Académies des sciences, groupe de travail Tourisme et développement, Pain pour le prochain, CMDG, CFHA, Ethos, Auberges de jeunesse, Justice et Paix, noé21, OcCC, oeku, FEPS, SFS, SKF, Ville de Berthoud, Ville de Lausanne, Ville de Zurich, ASH) sont d'avis qu'il faut fixer des objectifs plus ambitieux que ceux mentionnés dans la variante 1. Les Villes de Zurich et de Lausanne acceptent toutes deux expressément la sous-variante de la variante 1 et sont également favorables à l'objectif formulé dans la variante 2, tout en critiquant le fait que la proportion des réductions d'émissions à réaliser sur le territoire national soit faible. La SFS plaide en faveur de la variante 1, mais demande toutefois que l'objectif de réduction fixé soit celui, plus ambitieux, de la variante 2.

Deux participants (inTERREface, myclimate) demandent que l'objectif de réduction soit fixé entre 25 et 40 %, myclimate étant en outre en faveur d'un mélange raisonnable de mesures en Suisse et à l'étranger.

Deux autres participants (Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance, megagas.ch) estiment que l'objectif de réduction de 20 % est approprié.

Cinq participants (ACE, AQUANOSTRA, FVPL, MSR, Prométerre) demandent un objectif de réduction plus faible ainsi qu'une flexibilité accrue pour la prise en compte des réductions opérées à l'étranger.

Les 5 autres participants à la consultation (ECS Suisse, Kiechler, Centime climatique, COMCO, WSL) ne se prononcent pas sur l'objectif de réduction à réaliser.

## 4.2 Arguments les plus souvent cités concernant le choix de la variante

Nous énumérons ci-après les motifs les plus souvent avancés pour justifier les avis présentés dans la section 4.1 (entre parenthèses, le nombre de fois où l'argument considéré a été mentionné):

Arguments les plus souvent cités en faveur de la variante 1 / de l'accent mis sur les mesures intérieures:

- Les pays industrialisés tels que la Suisse ont une responsabilité historique en ce qui concerne les changements climatiques et doivent réduire leurs propres émissions (53). Pour que le réchauffement climatique mondial ne dépasse pas 2 °C, les émissions par habitant doivent être abaissées sur le long terme à 1 à 2 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (62).
- Il existe un potentiel important de réductions d'émissions rentables sur le territoire national (68).
- Les mesures intérieures représentent une chance pour la place économique suisse (compétitivité plus grande grâce à l'efficacité énergétique, potentiel d'innovation accru, création de places de travail grâce à des investissements plus importants (54).
- L'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles diminuent la dépendance de la Suisse vis-à-vis des agents énergétiques fossiles; elles augmentent ainsi la sécurité d'approvisionnement et empêchent les flux élevés de fonds vers l'étranger qui y sont liés (75).
- Les réductions d'émissions sur le territoire national ont des effets secondaires positifs, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'air (24).

Arguments les plus souvent cités contre la variante 2 / des réductions importantes réalisées à l'étranger:

- La notion de « neutralité climatique » telle qu'elle est utilisée dans la variante 2 est trompeuse (45).
- Les compensations à l'étranger empêchent la réalisation de réductions sur le territoire national et les avantages liés aux réductions opérées en Suisse sont ainsi perdus (voir plus haut) (48).
- Comme l'objectif dépend du prix des certificats, il n'est pas contraignant (44). L'éventuelle violation des dispositions internationales pourrait porter atteinte à la réputation de la Suisse (9).
- L'autorisation illimitée de certificats étrangers pourrait constituer une violation du principe de supplémentarité fixé au plan international (43).
- Doutes quant à la qualité ou à l'additionnalité des certificats étrangers (31).
- Incertitudes concernant le niveau des prix des certificats (33). De ce fait l'objectif de neutralité climatique est potentiellement très coûteux et entraîne un flux important de ressources vers l'étranger (14).
- La variante 2 équivaut à ce que la Suisse fasse cavalier seul (20).
- La mise en œuvre de la variante 2 n'a pas été étudiée à fond (36).

Arguments les plus souvent cités contre la variante 1 / l'accent mis sur les mesures intérieures:

- En comparaison internationale, la Suisse a déjà un taux d'émissions par habitant très faible de par une production de courant pratiquement exempte d'émissions de CO<sub>2</sub>; aussi le potentiel de réduction sur le territoire national est limité et plus faible que dans la plupart des pays de l'UE (38).
- Elle constitue une charge supplémentaire pour l'économie suisse, ainsi que pour la population, qui a pour effet de diminuer la compétitivité de l'économie (11).
- Des objectifs de réduction trop élevés sur le territoire national pourraient inciter les entreprises à forte intensité énergétique à s'installer ailleurs (carbon leakage) (12).

Arguments les plus souvent cités en faveur de la variante 2 / des réductions importantes réalisées à l'étranger:

- Les réductions d'émissions réalisées à l'étranger sont moins coûteuses et constituent une charge moins importante pour l'économie (24).
- D'une manière globale, les effets obtenus par des mesures à l'étranger sont plus importants (18).

- Les réductions réalisées à l'étranger permettent un transfert de technologies vers les pays émergents et en développement (6). De nouvelles possibilités s'ouvrent ainsi à l'économie d'exportation suisse (3).

## 4.3 Objectifs partiels pour certains gaz à effet de serre et secteurs

### 4.3.1 Réglementation de certains gaz à effet de serre

Neuf cantons (AR, BS, GR, NE, NW, SG, SH, SO, UR), 3 partis politiques (UDF, PES, Verts libéraux), Travail.Suisse, 3 associations de l'économie (SSE, usic, Economie forestière), 3 organisations du secteur de l'énergie (AEE, UP, SwissOil), ainsi que deux autres participants à la consultation (CFHA, inTERREface) se prononcent en faveur d'une extension à toutes les émissions de gaz à effet de serre.

economiesuisse, 5 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, FH, hotelleriesuisse, SSIC) et 2 organisations du secteur de l'énergie (UP, SwissOil) demandent que les gaz à effet de serre soient expressément mentionnés au niveau de la loi.

Les Académies des sciences et la SSG sont d'avis que la loi sur le CO<sub>2</sub> devrait se limiter aux émissions de CO<sub>2</sub>, les émissions de gaz à effet de serre devant être réglementées dans des lois séparées. L'ASIG estime également que cette focalisation a fait ses preuves et qu'il n'est pas urgent d'agir en ce qui concerne les autres gaz à effet de serre.

La CFHA est également en faveur d'une focalisation sur le CO<sub>2</sub>. Elle estime néanmoins que des mesures en vue de réduire le méthane et le protoxyde d'azote doivent être prises, mais qu'il y a lieu de les mettre en œuvre dans la législation sur l'agriculture.

L'UDF demande que des valeurs limites soient fixées pour les polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote, les hydrocarbures halogénés volatils ou les poussières fines, ce qui constituerait une mesure dans l'intérêt de la santé de la population; elle serait toutefois du ressort de l'ordonnance sur la protection de l'air.

#### **Objectifs partiels pour certains gaz à effet de serre**

Douze cantons (BS, GE, GL, GR, NE, NW, OW, SH, SO, TI, UR, VS), 4 partis (Femmes PDC, UDF, PES, Verts libéraux), l'USS, 4 associations et entreprises de l'économie (SSE, SIA, FST, ASEP), 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, une organisation de protection de l'environnement, une organisation de transport et 9 autres participants à la consultation (Académies des sciences, CMDG, CFHA, entre autres) approuvent des objectifs partiels parce qu'ils permettent des mesures ciblées. Pour justifier leur demande d'objectifs partiels, 4 cantons (GR, NE, SH, UR) avancent l'argument selon lequel les gaz à effet de serre représentent un septième de l'ensemble des émissions et qu'ils doivent également contribuer à la réduction. Les GR, UR et SH ainsi qu'AR sont toutefois en faveur d'objectifs partiels sous forme de valeurs indicatives afin de garantir une flexibilité suffisante. L'AEE estime que les objectifs partiels fixés pour les différents gaz à effet de serre doivent être proportionnels à leur efficacité climatique.

Cinq cantons (BS, NW, SG, SO, UR) et la SSE mentionnent le méthane en tant que gaz à effet de serre à prendre également en compte; plutôt que des objectifs partiels pour certains gaz, SG préférerait toutefois des objectifs sectoriels pour l'agriculture.

Une majorité des participants à la consultation, à savoir 7 cantons (AR, BE, FR, JU, SG, ZG, ZH), 5 partis (PCS, PLR, Les Verts, PS, ufs), 9 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, HEV, SAB, USAM, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 26 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, öbu, USP, SSIC, Swissmem, VSIG, entre autres), 19 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 9 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 14 organisations et entreprises de transport (ACS, TCS, ATE, entre autres), 14 autres entreprises (Coop, Migros, entre autres) et 16 autres participants à la consultation (ASH, entre autres) rejettent des objectifs partiels pour certains gaz à effet de serre. Ce refus d'objectif partiels est principalement motivé comme suit:

- des objectifs partiels sont trop compliqués à mettre en œuvre et diminuent la flexibilité;

- il n'existe pas d'objectifs partiels de ce type au plan international;
- des objectifs partiels contraignants ne sont pas efficaces.

L'USP attire l'attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible, d'un point de vue technique, d'éviter certaines émissions (notamment les émissions de méthane des vaches). Prométerre craint que des objectifs de réduction supérieurs à la moyenne soient fixés pour l'agriculture.

Les 7 cantons restants (AG, AI, BL, LU, SZ, TG, VD), la DTAP, la CdC, 3 partis (PDC, PSL, UDC), 3 associations et organisations faïtières (FRC, Association des Communes, ASLOCA), 7 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, entre autres), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 4 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 3 autres entreprises et 7 autres participants à la consultation (OcCC, entre autres) ne répondent pas à la question concernant les objectifs partiels.

### 4.3.2 Objectifs sectoriels

13 cantons (BE, BS, GE, GL, NE, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VS), 6 partis (PCS, Femmes PDC, PES, Les Verts, PS, ufs), 7 associations et organisations faïtières (economiesuisse, FRC, USS, SKS, ASLOCA, Union des Villes, Travail.Suisse), 19 associations de l'économie (cemsuisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, USP, Swissmem. entre autres), 10 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 11 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 7 organisations et entreprises de transport, 10 autres entreprises et 19 autres participants à la consultation approuvent des objectifs sectoriels.

SO, Swissmem, l'ASET, AVIA et Coop soulignent l'importance d'une coordination internationale, en particulier avec les principaux partenaires commerciaux de la Suisse.

En ce qui concerne la détermination d'objectifs sectoriels, deux partis (PCS, Les Verts), l'USP, 4 organisations du secteur de l'énergie, 9 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport, 5 entreprises et 7 autres participants à la consultation demandent que les coûts économiques marginaux de réduction soient comparables d'un secteur à l'autre.

Les arguments en faveur des objectifs sectoriels les plus souvent cités sont:

- les objectifs sectoriels permettent l'introduction ciblée de mesures de réduction;
- tous les secteurs doivent contribuer à l'objectif global de manière équitable.

Ce dernier argument est notamment avancé par l'industrie à forte consommation d'énergie (entre autres par l'IGEB), qui est d'avis que l'industrie a déjà réalisé des réductions d'émission très importantes alors que le domaine des bâtiments et le secteur des transports accusent un certain retard.

Quatre cantons (AR, FR, JU, ZG), 3 partis (UDF, PLR, Verts libéraux), 5 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, FER, HEV, SAB, USAM), 12 associations de l'économie (SSIC, FST, VSIG, entre autres), 12 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, swisselectric, AES, entre autres), 8 organisations et entreprises de transport (ACS, ASTAG, TCS, entre autres), une entreprise ainsi que 4 autres participants à la consultation rejettent des objectifs sectoriels.

La SSE estime que des objectifs sectoriels se justifient dans le cadre de conventions librement consenties, mais qu'ils sont toutefois difficiles à définir. Le Forum de l'énergie rejette d'une manière générale des objectifs sectoriels mais se prononce en faveur d'un objectif spécifique pour la production de courant dans la mesure où des centrales à cycles combinés alimentées au gaz seraient construites.

Les arguments les plus souvent cités pour motiver le rejet des objectifs sectoriels sont:

- les objectifs sectoriels ne permettent pas d'atteindre l'objectif; cela a déjà été démontré par le passé;
- les objectifs sectoriels retirent la flexibilité et alourdissent le travail administratif.

Neuf cantons (AG, AI, BL, LU, SH, SZ, TG, VD, ZH), la DTAP, la CdC, 3 partis (PDC, PSL, UDC), l'Association des Communes, 6 associations de l'économie (AIHK, Forum PME, entre autres), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 6 autres entreprises ainsi que 9 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) ne répondent pas à la question concernant les objectifs sectoriels.

#### **Caractère obligatoire des objectifs sectoriels**

S'agissant du caractère obligatoire des objectifs sectoriels, 6 cantons (AG, AI, BL, LU, GR, UR) sont d'avis qu'il ne faudrait fixer que des valeurs indicatives ou que les objectifs sectoriels devraient être suffisamment flexibles. La Chambre de commerce des deux Bâle et Cargoforum estiment que les objectifs sectoriels ne devraient pas être fixés de manière très détaillée faute de quoi les coûts administratifs seraient trop élevés.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), 4 organisations du secteur de l'énergie, 9 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport, 5 entreprises ainsi que 8 autres participants à la consultation (Ville de Zurich, entre autres) sont au contraire d'avis que les objectifs sectoriels doivent pouvoir être contrôlés et sanctionnés.

#### **Secteurs mentionnés**

Le canton de SO, öbu, Energie-Modell, Migros et la CFHA demandent des objectifs de réduction séparés pour les carburants et les combustibles, comme c'est le cas jusqu'à présent.

De même, de nombreux autres participants exigent notamment des objectifs sectoriels pour les transports et les bâtiments. Cinq cantons (GE, GL, GR, NW, OW), 2 associations et organisations faïtières (ASLOCA, Union des Villes), 9 associations de l'économie (cemsuisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, entre autres) ainsi que 9 autres participants à la consultation demandent explicitement un objectif pour le secteur des transports, mais tous ne demandent pas parallèlement un objectif sectoriel pour le domaine des bâtiments, secteur qui est notamment aussi mentionné par 3 autres cantons (AI, BL, LU).

S'agissant des objectifs sectoriels, de nombreux participants à la consultation, soit 2 cantons (NE, SG), 4 partis (PCS, Les Verts, PS, ufs), 2 associations et organisations faïtières (economiesuisse, SKS), 6 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Swissmem, entre autres), une organisation de protection de l'environnement, 5 entreprises ainsi que 5 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres), mentionnent en revanche en premier lieu des secteurs industriels spécifiques, en particulier des secteurs à forte intensité énergétique.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS) ainsi que les membres de l'Alliance du Climat relèvent que des objectifs sectoriels sont impératifs pour l'intégration des gros émetteurs et de l'aviation dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission. D'autres objectifs sectoriels, notamment pour les bâtiments, pourraient s'avérer judicieux.

economiesuisse et différentes associations de l'économie (notamment Swissmem) souhaitent des objectifs sectoriels au sens d'une approche sectorielle globale (global sectoral approach), pour certaines branches économiques.

## **5 Taxe sur le CO<sub>2</sub> / Taxe de garantie**

### **5.1 Evaluation des taxes d'incitation sur le CO<sub>2</sub>**

#### **5.1.1 Appréciation de la taxe d'incitation en tant qu'instrument**

Les participants suivants estiment que la taxe d'incitation est une mesure efficace et efficiente: 2 cantons (SG, SO), 4 partis (PCS, Verts libéraux, Les Verts, PS), 2 associations et organisations faitières (USS, SKS), 2 associations de l'économie (öbu, SIA), 4 organisations du secteur de l'énergie, 9 organisations de protection de l'environnement, 4 organisations et entreprises de transport et 10 autres participants à la consultation.

SO est d'avis qu'une suppression de la taxe sur le CO<sub>2</sub> serait politiquement fatale. Pour öbu aussi, la taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub> a fait ses preuves et garantit aux entreprises une sécurité des investissements.

La SKS considère que les taxes d'incitation sont dans l'intérêt des consommateurs car elles permettent de rendre la politique climatique « visible » et de prévoir son coût; elles récompensent par ailleurs les actions en faveur de l'environnement.

Le PLR, le HEV, la Chambre de commerce des deux Bâle, VSIG, 5 organisations du secteur de l'énergie (AVIA, UP, SwissOil, ASH, ASIG), 9 organisations de transport (ACS, UPSA, auto-suisse, ASTAG, Cargo Forum, IG Wirtschaft und Verkehr, LITRA, routesuisse, TCS) ainsi que Coop émettent des doutes quant à l'effet incitatif d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>, en particulier une taxe prélevée sur les carburants.

VSIG und 6 organisations de transport (ACS, UPSA, auto-suisse, l'ASTAG, IG Wirtschaft und Verkehr, routesuisse) relèvent que de nombreuses prestations de transport de marchandises par la route et de transport privé ne peuvent pas être fournies en suffisance par d'autres modes de transport faute d'offres équivalentes.

#### **5.1.2 Position concernant sur la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles et les carburants**

Quatorze cantons (BL, BS, FR, GE, JU, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VD, VS, ZH), la DTAP, la CdC, 6 partis politiques (PCS, UDF, PES, Verts libéraux, Les Verts, PS), 6 associations et organisations faitières (Association des Communes, USS, SKS, ASLOCA, Union des Villes, Travail.Suisse), 4 associations de l'économie (öbu, USP, SIA, usic), 6 organisations du secteur de l'énergie, 9 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 4 organisations et entreprises de transport, 6 entreprises et 12 autres participants à la consultation (Académies des sciences, ASH, entre autres) se prononcent en faveur d'un maintien de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

La CdC demande une taxe sur le CO<sub>2</sub> seule, sans affectation partielle à une fin déterminée, le montant de la taxe devant être fixé en tenant compte des prix des agents énergétiques fossiles ainsi que de leur charge fiscale. En contrepartie, les autres mesures existantes, exception faite des prescriptions techniques, devront s'éteindre successivement sur le long terme. Dans ces conditions, le canton de SZ pourrait également concevoir une taxe d'incitation dans la mesure où il n'y aurait pas de redistribution et qu'une réglementation des exceptions serait définie pour les branches économiques à forte intensité énergétique ainsi que pour les régions périphériques.

La DTAP soutient une taxe à caractère incitatif mais critique parallèlement le travail administratif élevé qu'engendre la redistribution. Elle est en outre d'avis que le fait que les montants redistribués soient pratiquement imperceptibles pour les particuliers, n'incite pas à une large participation.

Six cantons (BS, FR, GE, NW, OW, DG), 5 partis politiques (PCS, Verts libéraux, Les Verts, PS, subsidiairement UDF), 4 associations et organisations faïtières (Association des Communes, USS, SKS, Union des Villes), une association de l'économie (usic), 5 organisations du secteur de l'énergie (ADER, Cité de l'énergie, SES, SSES, SSG), 9 organisations de protection de l'environnement (aefu, Initiative des Alpes, PEE, Greenpeace, Alliance du Climat, KlimaBündnis-Städte, Pro Natura, Initiative pour le climat, WWF), 3 organisations de transport (Pro Velo, SEV, ATE) ainsi que 9 autres participants à la consultation (Académies des sciences, Alliance Sud, groupe de travail Tourisme et développement, Pain pour le prochain, noé21, oeku, SKF, Ville de Zurich, ASH) demandent explicitement que la taxe d'incitation soit également étendue aux carburants.

Les participants suivants rejettent en revanche explicitement la taxe le CO<sub>2</sub> prélevée sur les carburants: le PDC, 3 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, SAB, USAM), 6 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, Industrie du bois, hotelleriesuisse, FST, ASEFOR, VSIG), 3 organisations du secteur de l'énergie (ESPER, UP, SwissOil), 9 organisations de transport (ACS, UPSA, ASTAG, auto-suisse, Cargo Forum, IG Wirtschaft und Verkehr, LITRA, routesuisse, TCS) ainsi que Coop et AQUANOSTRA.

Le PDC demande une solution différenciée pour l'imposition des carburants: soit un maintien du Centime climatique (mais les contributions devraient désormais uniquement servir à l'acquisition de certificats), soit l'introduction d'une taxe de garantie.

Les participants suivants s'opposent à la taxe sur les carburants mais souhaitent néanmoins que la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles déjà introduite soit maintenue: le PDC, 2 associations et organisations faïtières (SAB, USAM), 5 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, Industrie du bois, hotelleriesuisse, FST, ASEFOR), une organisation de protection de l'environnement (PEE), 2 organisations de transport (Cargo Forum, LITRA) et une entreprise (Coop).

Deux partis (PLR, UDC), 2 associations et organisations faïtières (FER, HEV) ainsi que l'AES s'opposent à une taxe sur le CO<sub>2</sub> quelle qu'elle soit.

L'UDC considère la taxe sur le CO<sub>2</sub> comme du dirigisme étatique qui a pour effet une redistribution importante et qui affaiblit la place économique suisse face à la concurrence mondiale. La taxe pénalise également le contribuable et freine ainsi la consommation – ô combien importante – dans une phase de récession. La FER est du même avis.

Le canton de SH, le PLR, l'UP, SwissOil, les membres de l'Alliance du Climat ainsi que les Académies des sciences proposent en tant qu'alternative à la taxe sur le CO<sub>2</sub> un système cap and trade global.

Le PLR est par ailleurs d'avis que l'imposition des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la mobilité devrait se faire sur la consommation et non sur les investissements et demande que l'impôt sur les véhicules soit transposé sur l'impôt sur les huiles minérales.

### **5.1.3 Subsidiarité et instruments alternatifs**

Les participants suivants ne rejettent pas catégoriquement la taxe sur le CO<sub>2</sub> mais soulignent néanmoins qu'elle devrait uniquement avoir un caractère subsidiaire et qu'elle ne devrait être introduite que si les résultats obtenus avec des mesures librement consenties ne sont pas concluants: 2 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse), 15 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, constructionsuisse, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, USM, Swissmem, FTS, usic, VSIG, ZPK), 5 organisations du secteur de l'énergie (AVIA, Forum de l'énergie, UP, SwissOil, ASIG) ainsi que 2 organisations de transport (auto-suisse, routesuisse).

Cinq cantons (AR, BL, GL, SZ, UR), 2 partis politiques (PES, PLR), 8 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, FRC, HEV, SAB, USAM, ASLOCA), 20 associations de l'économie, 12 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 9 organisations et entreprises de transport, une entreprise ainsi que 7 participants se prononcent en faveur d'instruments alternatifs à la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Parmi les participants mentionnés ci-dessus, 2 cantons (BL, UR), le PES, 2 associations et organisations faïtières (FRC, USP) ainsi que la SIA indiquent néanmoins qu'ils souhaitaient des instruments alternatifs non pas à la place, mais en complément à la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

De nombreux autres participants ont également mentionné dans leur prise de position qu'ils étaient favorables à des instruments alternatifs en plus de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Représentant l'avis de ce groupe, le canton du TI estime que l'introduction d'instruments alternatifs n'exclut pas le maintien d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>; il faut suivre les deux voies car elles sont complémentaires.

## **5.2 Aménagement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>**

### **5.2.1 Détermination du montant de la taxe**

Six cantons (AG, AI, BL, GR, LU, SZ), la CdC, economiesuisse, 14 associations de l'économie (notamment constructionsuisse, cemsuisse, hotelleriesuisse, IGEB, SSIC, VSIG), 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres) et 2 organisations de transport (auto-suisse, routesuisse) demandent que la compétence en matière de détermination du montant de la taxe reste du ressort du Parlement comme c'est le cas pour l'actuelle loi sur le CO<sub>2</sub>.

Deux cantons (NW, SG), öbu, 2 organisations de protection de l'environnement et les Académies des sciences saluent en revanche le fait que la compétence soit attribuée au Conseil fédéral. öbu demande que l'on octroie en même temps au Conseil fédéral la compétence de fixer le montant de l'impôt sur les huiles minérales.

Six cantons (AG, AI, BL, FR, LU, SZ) ainsi que la DTAP et la CdC demandent clairement que le montant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> soit couplé à d'autres impôts et taxes sur des agents énergétiques fossiles, en particulier à l'impôt sur les huiles minérales. Etant donné qu'une augmentation de l'impôt sur les huiles minérales prélevé sur les carburants aurait également un effet incitatif, il faudrait renoncer à la double charge que représenterait une taxe concomitante sur le CO<sub>2</sub>.

BL, ZH et la CdC demandent en outre que les pertes de recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales en raison de l'impact de la politique climatique (sur le volume des ventes), soit compensé par une augmentation des taux d'impôt sur les huiles minérales afin de ne pas mettre en péril le financement des infrastructures routières.

Cinq cantons (AG, AI, BL, LU, SO), economiesuisse, 11 associations de l'économie (AIHK, FH, IGEB, SSIC, VSIG, entre autres), le Forum de l'énergie, auto-suisse et routesuisse souhaitent que le montant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> soit, comme jusqu'ici, adapté à la charge que l'économie est capable de supporter.

S'agissant du montant de la taxe, 3 partis (PCS, Les Verts, PS) ainsi que les membres de l'Alliance du Climat demandent qu'il soit relevé plus rapidement. Si l'on veut obtenir un effet incitatif suffisant, la taxe devrait être augmentée par paliers de 30 francs par tonne de CO<sub>2</sub> au lieu des 12 francs prévus. Le montant maximum de la taxe devrait en outre être porté à 300 francs par tonne de CO<sub>2</sub>.

Un relèvement du montant maximum de la taxe est également demandé par 3 cantons (GE, BL, SH) et 2 autres participants à la consultation. NW, SG et la CdC demandent que le montant maximal fixé jusqu'ici (210 francs par tonne de CO<sub>2</sub>) soit maintenu. L'OcCC et les Académies des sciences demandent la suppression d'une limite supérieure fixée pour la taxe sur le CO<sub>2</sub> afin de pouvoir mieux garantir la réalisation d'un objectif de réduction contraignant. Quelques autres associations de l'économie (Fabriques de verre, IGEB, FTS, ZPK) sont d'un avis opposé et demandent une baisse du montant maximal de la taxe à 100 francs par tonne de CO<sub>2</sub>.

Le canton de NE, la CdC, 2 associations et organisations faïtières (economicsuisse, HEV), 12 associations de l'économie (IGEB, SSIC, Swissmem, entre autres), 4 organisations du secteur de

l'énergie (ESPER, UP, SwissOil, ASIG) et 4 organisations de transport (notamment l'ACS) demandent que la taxe sur le CO<sub>2</sub> soit supprimée si l'objectif de réduction est atteint.

### 5.2.2 Redistribution du produit de la taxe

economiesuisse, 12 associations de l'économie (AIHK, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, SSIC, Swissmem, entre autres), 3 organisations du secteur de l'énergie (ESPER, FPE, ASIG) et 3 organisations de transport (auto-suisse, Cargo Forum, routesuisse) proposent une clé de répartition séparée, par secteur économique, afin de supprimer un subventionnement transversal des entreprises de services par l'industrie. A l'exception de l'ESPER, de Swissmem et de la FPE, tous ces participants, de même que le Forum PME, demandent en outre que les entreprises exemptées puissent aussi bénéficier de la redistribution car cela les inciterait encore plus à investir afin d'améliorer leur efficacité énergétique.

L'USS souhaite que l'on prenne également en considération, lors de la redistribution du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à la population, les personnes à bas revenu qui ne paient pas de primes d'assurance-maladie.

### 5.2.3 Couplage au prix du pétrole

Seize cantons (AG, AI, BL, BS, GR, LU, NW, OW, SG, SO, SZ, TI, UR, VD, VS, ZH), la CdC, la DTAP, 4 partis (PCS, Verts libéraux, Les Verts, ufs), 4 associations et organisations faitières (FRC, HEV, USS, SKS), 8 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, USP, entre autres), 8 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (Forum de l'énergie, AES, entre autres), 9 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 8 organisations et entreprises de transport, 12 autres entreprises et 11 autres participants à la consultation sont d'avis que le montant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> devrait être couplé à l'impact des fluctuations du prix du pétrole. ZH considère par ailleurs que ce couplage doit avoir un effet « modérateur » et compenser plutôt les déviations vers le bas qu'atténuer celles vers le haut.

Parmi les partisans d'un couplage au prix du pétrole, 2 partis (PCS, Les Verts), l'USS, 4 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport, 5 entreprises ainsi que 7 autres participants à la consultation saluent ce couplage parce qu'il permet de viser un prix minimal du pétrole, composé du prix du marché plus la part relative au CO<sub>2</sub>. Ils estiment qu'une garantie de ce type contre des prix du pétrole bas est particulièrement efficace pour favoriser des investissements respectueux du climat. La FEPS est du même avis mais entrevoit des difficultés en ce qui concerne l'aménagement opérationnel d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> fluctuante.

Le canton du VS, les Verts libéraux et les CFF se prononcent en faveur d'une taxe minimale en dessous de laquelle il ne faudrait pas descendre même si le prix du pétrole est élevé afin de ne pas empêcher une affectation du produit de la taxe à des fins déterminées.

Sept cantons (AR, BE, FR, GE, GL, JU, ZG), 5 partis (Femmes PDC, l'UDF, PES, PLR, PS), 7 associations et organisations faitières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, SAB, USAM, Union des Villes, Travail.Suisse), 21 associations de l'économie (SSE, IGEB, öbu, SSIC, Swissmem, VSIG, entre autres), 15 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, swisselectric, entre autres), une organisation de protection de l'environnement, 8 organisations et entreprises de transport, 2 autres entreprises ainsi que 15 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) rejettent un couplage du montant de la taxe au prix du pétrole.

Les opposants à un couplage du montant de la taxe au prix du pétrole font notamment valoir les arguments suivants:

- le couplage au prix du pétrole est difficile à mettre en œuvre;

- un couplage au prix du pétrole met en péril le système de l'exemption librement consentie;
- un couplage au prix du pétrole ne permet pas de planifier les recettes, ce qui rend difficile une affectation à une fin déterminée.

Trois cantons (NE, SH, TG), 3 partis (PDC, PSL, UDC), 2 associations et organisations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 8 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, usic, entre autres), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 4 organisations de protection de l'environnement, 2 organisations et entreprises de transport, 3 autres entreprises ainsi que 6 autres participants à la consultation ne répondent pas à la question concernant le couplage du montant de la taxe au prix du pétrole.

Deux cantons (FR, NE), 2 associations faïtières (economiesuisse, Travail.Suisse), 8 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, FH, Fabriques de verre, IGEB, USM, VSIG, ZPK), ASIG, 2 organisations de transport (auto-suisse, routesuisse), une organisation du secteur de l'énergie, une entreprise et un autre participant à la consultation sont d'avis que la taxe sur le CO<sub>2</sub> ne doit pas être directement couplée au prix du pétrole mais qu'elle doit être adaptée de manière indirecte en fonction de l'effet incitatif suscité par des prix élevés du marché.

### 5.3 Taxe de garantie

La taxe de garantie destinée à mettre en œuvre la variante 2 est rejetée par la plupart des participants à la consultation.

Cinq cantons (BE, FR, SG, SO, SZ), le PLR, 2 associations faïtières (economiesuisse, Centre Patronal), 9 associations de l'économie (FH, IGEB, SSIC, Swissmem, VSIG, entre autres), 4 organisations du secteur de l'énergie (ESPE, UP, entre autres), une organisation de protection de l'environnement, 7 organisations de transport (ACS, ASTAG, entre autres), 6 entreprises ainsi que la Ville de Zurich qualifient la taxe de garantie de mécanisme coûteux et complexe.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport, 5 entreprises et 6 autres participants à la consultation critiquent la taxe de garantie car le taux de compensation proposé rendrait les projets de protection du climat réalisés à l'étranger plus attractifs par rapport à des mesures intérieures, ce qui aurait pour effet d'empêcher ces dernières.

Différents participants soulèvent en outre d'autres objections:

- la crainte que la taxe de garantie soit répercutée sur l'utilisateur et que ce contrôle soit difficile à effectuer;
- la crainte d'un coefficient de capital élevé;
- la taxe de garantie constitue en fait une nouvelle taxe qui renchérit les coûts de l'énergie.

## 6 Système d'échange de quotas d'émission

### 6.1 Rattachement au SCEQE

Dix-neuf cantons (AI, AR, BE, BS, FR, GE, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH), 6 partis (PDC, Femmes PDC, PES, PLR, Verts libéraux, ufs), 8 associations et organisations faitières (Centre Patronal, FER, FRC, HEV, SAB, USAM, Union des Villes, Travail.Suisse), 19 associations de l'économie (constructionsuisse, SSE, FROMARTE, Chambre de commerce des deux Bâle, Industrie du bois, hotelleriesuisse, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SIA, USM, FST, suissetec, ASEP, ASA, ASEFOR, ASET, Economie forestière), 17 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 4 organisations de protection de l'environnement, 6 organisations et entreprises de transport, 13 entreprises ainsi que 20 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) soutiennent le rattachement du système suisse d'échange de quotas d'émission au système de l'UE.

Les participants du secteur de l'énergie demandent une reconnaissance unilatérale des droits d'émission européens jusqu'à la mise en œuvre du rattachement.

L'accroissement des liquidités et le fait que les droits d'émission soient assimilés à des mesures intérieures sont salués.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), l'USS, 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport ainsi que 7 autres participants soutiennent le rattachement au SCEQE pour autant que les entreprises concernées estiment qu'il s'agit de la meilleure variante pour obtenir des réductions d'émission absolues et ne craignent pas qu'elle entraîne des désavantages concurrentiels.

economiesuisse, 13 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, Swissmem, FTS, VSIG, VSMR, VSSV, Asitec, ZPK), 4 organisations du secteur de l'énergie et 6 organisations et entreprises de transport souhaitent que le rattachement s'effectue par le biais d'un accord bilatéral et non par le présent projet de loi. Bon nombre de ces participants veulent éviter que les directives de l'UE soient reprises directement dans la loi et demandent que l'alinéa du projet de loi réglant l'échange de quotas d'émission de manière analogue à la réglementation de l'UE soit supprimé. Le VSMR et 2 organisations du secteur de l'énergie soutiennent également le rattachement pour autant que les directives de l'UE ne soient pas reprises telles quelles dans la loi.

Swissmem, le VSSV et Stahl Gerlafingen/Swiss Steel se prononcent en faveur d'un rattachement au SCEQE pour autant que les conditions cadres s'appliquant aux producteurs d'acier de l'UE soient comparables.

Seuls 2 participants à la consultation (UDF et une entreprise) rejettent expressément le rattachement au SCEQE. L'UDF est d'avis que personne n'a la légitimité de vendre des contingents de CO<sub>2</sub> ou d'interdire leur rejet.

Sept cantons (AG, BL, LU, SH, SZ, TG, VD), 2 conférences cantonales (DTAP, CdC), 2 partis (PSL, UDC), 3 associations et organisations faitières (Association des Communes, SKS, ASLOCA), 4 associations de l'économie (AIHK, Forum PME, usic, ASED), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 2 entreprises ainsi que 5 autres participants à la consultation ne prennent pas position concernant le système d'échange de quotas d'émission.

## 6.2 Normes de qualité pour les certificats étrangers

Huit cantons (BS, FR, GE, GL, JU, NW, TI, UR), 6 partis (PCS, Femmes PDC, Verts libéraux, Les Verts, PS, ufs), 6 associations et organisations faïtières (FRC, HEV, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 8 associations de l'économie (FROMARTE, Industrie du bois, ISOLSUISSE, Lignum, SIA, suisstec, ASEP, ASEFOR), 11 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 10 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport, 11 entreprises ainsi que 17 autres participants à la consultation souhaitent que la Suisse soumette les certificats provenant de projets MDP à un contrôle de qualité supplémentaire selon des normes nationales. De nombreux participants soulignent que la qualité des projets reste problématique et demandent un contrôle de qualité selon la norme « Gold Standard » et, partant, le respect strict des critères d'additionnalité et de développement durable lors de la prise en compte de projets MDP.

NE, SG, le PES, l'ASET, ainsi qu'une organisation du secteur de l'énergie acceptent les normes de qualité sous certaines conditions. NE, SG et le PES souhaitent que l'on renonce à un contrôle supplémentaire si l'UE ou d'autres institutions dignes de confiance ont déjà effectué un contrôle de qualité des certificats. L'ASET est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'effectuer par principe un contrôle de qualité de tous les certificats étrangers mais uniquement en cas de doute réel.

Huit cantons (AR, BE, GR, OW, SO, VS, ZG, ZH), 2 partis (UDF, PLR), 5 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, SAB, USAM), 20 associations de l'économie (alu.ch, SSE, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, hotelleriesuisse, IGEB, CPT, öbu, USP, SSIC, FST, ASA, Swissmem, FTS, VSIG, Asitec, Economie forestière, ZPK), 11 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), une organisation de protection de l'environnement, 10 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises ainsi que 9 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) rejettent un contrôle de qualité supplémentaire. Le motif le plus souvent invoqué est que la Suisse doit uniquement s'engager à suivre les exigences négociées au plan international et qu'elle doit par conséquent renoncer à effectuer un contrôle supplémentaire au plan national.

Tant les partisans que les opposants à un contrôle de qualité supplémentaire demandent que la Suisse s'engage à œuvrer en faveur d'une amélioration des normes internationales s'appliquant aux certificats d'émission.

Huit cantons (AG, AI, BL, LU, SH, SZ, TG, VD), 2 conférences cantonales (DTAP, CdC), 3 partis (PDC, PSL, UDC), 2 associations et organisations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 8 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, USM, usic, ASER, VSMR, VSSV), 3 organisations du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 5 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises, ainsi que 6 autres participants à la consultation ne prennent pas position sur ce point.

## 6.3 Aménagement du système d'échange de quotas d'émission

### 6.3.1 Attribution des droits d'émission

La VSMR, la VSSV et une entreprise demandent qu'à partir de 2013, l'attribution des droits d'émission ne soit pas alignée sur celle ayant prévalu au cours de la période de 2008 à 2012 parce que, selon la méthode actuelle, l'influence de l'année 2010 est de 60 % et que les répercussions négatives du fléchissement conjoncturel se feraient ainsi sentir sur une durée importante.

Le canton de GL et 5 associations de l'économie (constructionsuisse, cemsuisse, CPT, FTS, Asitec) critiquent le fait que la réglementation pénalise ceux qui ont déjà pris des mesures environnementales par le passé.

economiesuisse et 3 associations de l'économie (alu.ch, FH, FTS) demandent la suppression de cette réglementation.

### **6.3.2 Réduction annuelle des droits d'émission**

Deux partis (PCS, Les Verts), 2 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport, ainsi que 7 autres participants à la consultation estiment qu'une trajectoire de réduction de 2 % par an n'est pas assez ambitieuse dans la mesure où des projets MDP permettraient d'obtenir une prestation de réduction de 50 %.

Le canton de GL et 2 associations de l'économie (Swissmem, FTS) craignent que beaucoup d'entreprises (à forte intensité énergétique) ne soient pas à même d'atteindre les objectifs fixés.

Trois associations de l'économie (cemsuisse, CPT, Asitec) ainsi que leurs membres ne voient plus aucune possibilité de réduction susceptible d'être réalisée au cours de la période de 2013 à 2020.

Quatre organisations et entreprises du secteur de l'énergie demandent que les directives de la Communauté européenne soient prises en compte parallèlement aux objectifs de réduction lors de la détermination de la quantité de droits d'émission (art. 8 P). Ceci garantirait la compatibilité technique avec le SCEQE et permettrait un rattachement opérationnel au système de l'UE.

### **6.3.3 Mise aux enchères progressive des droits d'émission**

Le canton de SO et l'USAM relèvent que, pour beaucoup d'entreprises à forte intensité énergétique, l'achat de droits d'émission aux enchères ne serait pas possible pour des raisons de coût et qu'il pourrait les mettre en situation économique difficile.

Six associations de l'économie (Fabriques de verre, IGEB, Swissmem, VSMR, VSSV, ZPK), 2 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, SwissOil), ainsi que Stahl Gerlafingen/Swiss Steel demandent que 100 % des droits d'émission soient octroyés à titre gratuit. Le canton de GL a la même exigence pour les industries à forte intensité énergétique. Swissmem demande le maintien de l'attribution libre de tous les droits d'émission de CO<sub>2</sub> en invoquant notamment comme argument le risque de fuite de carbone (carbon leakage).

Le PLR craint également que la mise aux enchères entraîne une perte de compétitivité des entreprises suisses.

La COMCO considère que le passage d'une attribution gratuite au principe de mise aux enchères constitue une réorientation judicieuse. Elle souhaite toutefois que cette démarche ne donne pas lieu à des distorsions de la concurrence parmi les entreprises couvertes par le SEQE et à une discrimination des petites entreprises et des entreprises à efficacité énergétique moindre en raison des frais administratifs importants qu'elle engendre.

Dans ce contexte, öbu, une entreprise ainsi qu'un autre participant à la consultation demandent que notamment les petites entreprises (avec des émissions de CO<sub>2</sub> < 5000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an), qui n'auraient pas utilisé tous leurs quotas d'émission jusqu'à fin 2012, puissent les reporter de manière illimitée sur la période de 2013 à 2020 et continuer de participer au SEQE.

### **6.3.4 Compensation s'appliquant aux centrales thermiques à combustibles fossiles**

Swisselectric et BKW critiquent l'inégalité de traitement du marché de l'électricité en comparaison des autres industries et demandent la suppression de l'obligation de compensation pour les installations thermiques à combustibles fossiles.

Le canton du VS, swisselectric, l'ASH, l'AES, BKW et Siemens demandent que la différenciation entre installations de production de courant et installations de production de chaleur soit supprimée.

Les avis divergent en ce qui concerne le pourcentage maximum de la compensation pouvant être réalisée à l'étranger:

- 4 cantons (AI, BL, LU, SZ) et une organisation du secteur de l'énergie demandent la suppression de la disposition fixant que la proportion des réductions pouvant être réalisée à l'étranger ne peut pas dépasser 50 %;
- economiesuisse, 10 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, SSIC, FTS, VSIG, ZPK), 5 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 2 organisations et entreprises de transport et une entreprise soutiennent la compensation intégrale mais demandent la plus grande flexibilité possible;
- les Verts, 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 5 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations et entreprises de transport et 6 autres participants à la consultation demandent la suppression des réductions d'émissions pouvant être compensées à l'étranger (proportion de 0 %).

Le canton du VS, 5 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (BKW, CTV, Forum de l'énergie, swisselectric, AES) et Siemens rejettent la définition d'un rendement minimal, alors que megagas.ch salue cette proposition.

Quatre organisations et entreprises du secteur de l'énergie rejettent un contrat de compensation, arguant qu'il retarde inutilement l'autorisation de construire. Trois d'entre elles soutiennent toutefois entièrement la peine conventionnelle prévue.

### 6.3.5 Divers

Six organisations de l'économie (cemsuisse, CPT, SSIC, Swissmem, FTS, Asitec) et 2 organisations du secteur de l'énergie (UP, entre autres) souhaitent que les quotas d'émission puissent être reportés sans limitation sur la période de 2013 à 2020. Les Verts, 2 organisations du secteur de l'énergie, 5 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 6 autres participants à la consultation sont d'un avis contraire et demandent une restriction beaucoup plus sévère du report des quotas d'émission sur la période de l'après-Kyoto.

L'USAM considère que la sanction proposée en cas de non-remise d'une quantité suffisante de quotas d'émissions est trop sévère.

economiesuisse, 10 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, FTS, VSIG, ZPK), une organisation du secteur de l'énergie ainsi que 2 organisations de transport demandent qu'en cas de non-respect de leur engagement de limiter leurs émissions, les entreprises exonérées soient soumises à une obligation de paiement rétroactif au lieu de devoir payer une amende et remettre des quotas d'émission supplémentaires.

Ces participants (ainsi que constructionsuisse, la SSIC et l'Asitec) souhaitent en outre que, pour les entreprises exemptées de la taxe, une révision en fonction de la croissance soit inscrite dans la loi afin de leur permettre de compenser à l'étranger les émissions supplémentaires liées à la croissance. Les Verts, 2 organisations du secteur de l'énergie, 5 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport ainsi que 4 autres participants à la consultation s'opposent à cette exigence. Ils considèrent explicitement qu'il ne faudrait plus tenir compte à l'avenir de la croissance économique. Ils souhaitent en revanche que les émissions des processus en amont et en aval soient en partie prises en compte.

L'Union des Villes, l'ASED et un autre participant à la consultation demandent que l'inclusion des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) dans le SEQE soit réexaminée et supprimée dans la mesure où ce ne sont pas les UIOM qui sont à l'origine de déchets qu'elles exploitent.

Le canton de SG, 5 partis (PCS, Femmes PDC, Verts libéraux, Les Verts, PS), Travail.Suisse, 4 associations de l'économie (Industrie du bois, Lignum, SIA, ASEFOR), 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 8 organisations de protection de l'environnement (Alliance du

Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport, 2 entreprises ainsi que 9 autres participants à la consultation demandent que le trafic aérien soit inclus dans le système d'échange de quotas d'émission. Swiss est en faveur d'une intégration des vols nationaux dans le SEQE comme c'est le cas dans le système australien. S'agissant des vols internationaux, Swiss soulève des considérations juridiques et attend une solution globale. Le PS demande une RPLP pour les vols sur de courtes distances.

Le canton de SG, 2 partis (Les Verts, PS), SIA, 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 8 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport ainsi que dix autres participants à la consultation demandent en outre l'intégration de la navigation dans le SEQE pour autant que l'UE fasse de même.

## 7 Mesures dans le domaine des bâtiments et du trafic

### 7.1 Bâtiments

#### 7.1.1 Généralités

Le canton de BL, la CdC, 2 partis (PLR, PS), 2 associations et organisations faïtières (HEV, Travail.Suisse), 4 associations de l'économie (constructionsuisse, USM, Swissmem, FTS), une organisation du secteur de l'énergie, une organisation de protection de l'environnement et les Académies des sciences relèvent dans leur prise de position que le domaine des bâtiments présente un potentiel d'économie et d'efficacité très important.

Travail.Suisse estime qu'un grand programme national d'assainissement des bâtiments serait un élément clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Le canton de BL et la CdC soulignent qu'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments peut indiscutablement contribuer à atténuer le problème de l'énergie et du CO<sub>2</sub>. Ils saluent le soutien apporté aux cantons par la Confédération pour autant que les compétences et les programmes cantonaux soient respectés, que le financement obéisse à des principes politico-financiers supérieurs et qu'il s'effectue dans le cadre du budget général de la Confédération, qu'il se limite à l'assainissement des bâtiments existants et qu'il ait une certaine durabilité (plusieurs années).

Alors que l'ASLOCA et hotelleriesuisse critiquent le fait que la répartition des ressources ne soit pas clairement définie, le PLR demande que les subventions ne soient pas versées selon le principe du saupoudrage. Le canton de VD et 2 partis politiques (PDC, PS) souhaitent que l'on fixe, pour le programme d'assainissement des bâtiments et son financement, un horizon à 10 ans, alors que l'ASLOCA souhaite une perspective à plus long terme. Dans ce contexte, 2 organisations faïtières (ASLOCA, SKS) veulent notamment que les logements bon marché bénéficient de plus de subventions afin d'atténuer l'augmentation des prix dans ce segment. Elles attendent que les aides soient systématiquement déduites de la somme des investissements avant le calcul de l'augmentation de loyer. Elles demandent en outre l'instauration d'un conseil obligatoire en matière d'énergie avant la rénovation, les résultats de cette analyse devant être communiqués aux locataires. La SKS souhaite en outre que les locataires soient consultés lors de la décision concernant la rénovation puisqu'ils en supportent également les coûts (sous la forme d'augmentations de loyer).

En lieu et place des directives et des programmes d'encouragement, le PLR préconise des incitations fiscales et une meilleure information des consommateurs en ce qui concerne les mesures d'économie d'énergie. Il demande concrètement la possibilité de déduire les investissements visant la protection du climat de la fortune privée sur une période relativement longue ainsi qu'une meilleure information et une sensibilisation plus grande de la population aux possibilités d'assainissement énergétique. La FER souhaite également la création d'incitations pour l'assainissement des bâtiments par le biais d'une politique fiscale spécifique.

Les obstacles à l'assainissement des bâtiments – obstacles liés au droit du bail (constructionsuisse), obstacles juridiques (Chambre de commerce des deux Bâle, une organisation de transport) et obstacles fiscaux (constructionsuisse, USM, ASA) – doivent être supprimés.

## 7.1.2 Mesures techniques

Deux cantons (NE, OW), 2 partis (PDC, PS), 5 associations de l'économie (Industrie du bois, Lignum, ASA, usic, ASEFOR), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie et les Académies des sciences se prononcent en faveur de prescriptions en matière d'émission dans le domaine des bâtiments. Les dernières citées relèvent à ce propos que des normes et des prescriptions pour les bâtiments s'avèrent nécessaires et qu'elles sont efficaces.

Plutôt que des interdictions, le PLR souhaite toutefois une meilleure information des consommateurs, une sensibilisation ainsi que l'application d'instruments d'économie de marché.

Neuf cantons (AG, AI, FR, GR, LU, SG, SZ, VD, VS), la DTAP, l'AIHK et 2 organisations du secteur de l'énergie (UP, entre autres) demandent que la loi sur le CO<sub>2</sub> révisée n'élude pas les dispositions existantes.

Sept cantons (AG, AI, BL, FR, LU, VD, VS), la CdC et Swissmem refusent la compétence octroyée au Conseil fédéral pour fixer la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par unité de surface du bâtiment sur l'ensemble du territoire national.

Neuf cantons (AG, AI, BL, FR, GR, LU, SG, SZ, VS), le PDC, le Centre Patronal et 2 organisations du secteur de l'énergie (UP, entre autres) demandent que les compétences et la responsabilité dans le domaine de l'assainissement des bâtiments restent du ressort des cantons.

Le canton de GE souligne que les obligations en matière de réduction fixées par le Conseil fédéral et devant être remplies par les cantons doivent être définies de manière plus précise.

Les Verts, 4 organisations du secteur de l'énergie, 5 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 4 autres participants à la consultation considèrent que le mécanisme prévu pour les sanctions n'est pas clair; le canton des GR le rejette, estimant qu'il est inacceptable. Le canton de SG souligne qu'il est inadmissible que d'un côté le Conseil fédéral fixe le montant de la taxe d'incitation et que par ailleurs les cantons doivent remettre à la Confédération des quotas d'émission lorsqu'ils n'ont pas pu remplir leurs obligations en matière de réductions parce que le montant défini pour la taxe est trop bas.

Le canton du VS, economiesuisse, 9 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, SSIC, VSIG, ZPK), 3 organisations du secteur de l'énergie (UP, entre autres) et 2 organisations de transport rejettent les mesures techniques s'appliquant aux bâtiments. L'UDC rejette en bloc des prescriptions en matière d'émissions dans le domaine des bâtiments.

Parmi les cantons. AR, BS, BE, GE, GL, JU, NW, SH, SO, TI, AR, UR, ZG et ZH ne prennent pas position concernant d'éventuelles mesures techniques dans le domaine des bâtiments.

## 7.2 Trafic

Cinq cantons (AR, BS, GL, NW, SO), 3 partis (PCS, Les Verts, PS), l'Union des Villes, 8 associations de l'économie (cemsuisse, Fabriques de verre, IGEB, Forum PME, CPT, SIA, FTS, Asitec), 5 organisations du secteur de l'énergie, 8 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport, 2 entreprises ainsi que 10 autres participants à la consultation soulignent la nécessité de mesures et le potentiel de réduction existant dans le domaine du trafic.

IG Wirtschaft und Verkehr, l'ACS et l'ASTAG sont en revanche d'avis qu'avec la baisse massive de rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques, le trafic routier a déjà fait ce qu'il devait faire.

## 7.2.1 Prescriptions en matière d'émissions pour les voitures de tourisme

Les mesures techniques proposées pour les véhicules sont controversées. Seule l'UDC se prononce contre des prescriptions en matière d'émissions pour les voitures de tourisme dans sa prise de position.

economiesuisse, 11 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, FTS, VSIG, ZPK), l'ASIG ainsi que 2 organisations de transport (auto-suisse, routesuisse) veulent que l'effet des mesures librement consenties par les importateurs de voitures soit pris en compte lors de la définition de la réduction à atteindre.

Neuf cantons (BL, BS, GE, JU, NE, OW, SO, UR, ZH), la CdC, 3 partis (PCS, PDC, PS), 5 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, SAB, USAM, Union des Villes, Travail.Suisse), 4 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, FST, ASA, VSIG), 2 organisations du secteur de l'énergie (SSG, ASIG), une organisation de protection de l'environnement (KlimaBündnis-Städte), une organisation de transport (Cargo Forum), 3 entreprises (Coop, Fortisa SA, KWT) et 4 autres participants à la consultation (Académies des sciences, CFHA, Ville de Bethoud, Ville de Zurich) considèrent explicitement les prescriptions en matière d'émissions pour les voitures de tourisme comme une mesure de politique climatique à privilégier. Le canton de GE ainsi que la plupart des membres de l'Alliance du Climat (Les Verts, SEV, ATE, SES, SSES, Initiative des Alpes, Greenpeace, Initiative pour le climat, WWF, groupe de travail Tourisme et développement, oeku, SKF, ASH) et l'alliance elle-même se prononcent en outre en faveur d'une extension de ces mesures aux véhicules utilitaires et aux camions. L'Union des Villes, KlimaBündnis-Städte, la Ville de Bethoud et la Ville de Zurich relèvent qu'il y a lieu de prendre en compte la proportion d'énergies renouvelables dans les carburants lors de la définition des prescriptions en matière d'émission.

Le PCS, 18 membres de l'Alliance du Climat (Les Verts, aefu, Alliance Sud, Initiative des Alpes, groupe de travail Tourisme et développement, Pain pour le prochain, Greenpeace, oeku, Pro Natura, Pro Velo, SES, SEV, SKF, SSES, ASH, ATE, Initiative pour le climat, WWF), l'alliance elle-même et 2 entreprises (Fortisa SA, KWT) sont d'avis que les prescriptions en matière d'émissions peuvent être réalisées par le biais d'un système de certificat. Pour la Chambre de commerce des deux Bâle et Cargo Forum, ces prescriptions doivent être couplées à un négoce de certificats d'efficacité.

Le PS et 2 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, USAM) approuvent expressément le fait que les prescriptions de l'UE soient reprises dans la loi. VSIG et 3 organisations de transport (auto-suisse, routesuisse, TCS) se prononcent en faveur des prescriptions en matière d'émissions et saluent (excepté le TCS) le fait que, par ce biais, les importateurs de véhicules privés sont également mis face à leurs responsabilités.

Peu de participants à la consultation se prononcent sur la valeur limite à fixer pour les émissions. La Ville de Zurich ainsi que KlimaBündnis-Städte demandent une valeur limite « nettement en dessous de 100 g ». Le Centre Patronal et l'USAM estiment qu'il faut reprendre rigoureusement les prescriptions de l'UE, donc la valeur limite de 130 g de CO<sub>2</sub>/km. VSIG, auto-suisse et routesuisse demandent en revanche que l'on tienne compte du « cas particulier suisse » lors de la détermination de la valeur limite pour la Suisse.

## 7.2.2 Autres mesures dans le domaine du trafic

economiesuisse, 11 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, FTS, VSIG, ZPK), l'ASIG, 7 organisations de transport (ACS, UPSA, ASTAG, auto-suisse, IG Wirtschaft und Verkehr, routesuisse, TCS) ainsi que les Académies des sciences se prononcent en faveur d'incitations fiscales pour les véhicules à faibles émissions. Tous ces participants, à l'exception de l'ASTAG, d'IG Wirtschaft und Verkehr, du TCS et des Académies des sciences, sont d'avis qu'il faut fixer une augmentation de 10 % de la proportion de véhicules à faibles

émissions dans la flotte de voitures de tourisme comme objectif à atteindre d'ici à 2020 grâce à des incitations fiscales.

La Chambre de commerce des deux Bâle et Cargo Forum préconisent la promotion des biocarburants produits dans le respect de l'environnement ainsi que du gaz naturel. L'ASIG est également en faveur de ce dernier.

Le canton de BS préconise une combinaison efficace de différentes mesures allant d'une prestation de trafic plus faible jusqu'à une réduction de carburant par le biais de mesures techniques et fiscales.

Quatre cantons (BL, NW, OW, UR) et la CdC veulent contrôler la demande en matière de mobilité par le mécanisme des prix, c'est-à-dire par une taxe liée à la prestation kilométrique. En tant que vision d'avenir, le canton de BL et la CdC envisagent à cet égard la tarification de la mobilité (Mobility Pricing).

Trois partis (PCS, Les Verts, PS) ainsi que 18 membres de l'Alliance du Climat demandent des investissements plus importants dans la mobilité douce ainsi que dans les transports publics. L'USS, les CFF et Siemens se rallient également à cette dernière exigence.

Le PS demande en outre une mise en œuvre et un financement rapides des projets d'agglomération ainsi qu'un aménagement durable du territoire afin de lutter contre la dissémination de l'habitat.

VSIG, 6 organisations de transport (ACS, UPSA, ASTAG, auto-suisse, IG Wirtschaft und Verkehr, routesuisse) et Siemens se prononcent en faveur d'une amélioration de la gestion du trafic visant à empêcher les ralentissements et les bouchons et à favoriser une conduite fluide, ce qui contribuerait à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques.

Cinq cantons (AG, AI, BL, FR, LU) soulignent l'importance de la coordination des mesures avec d'autres projets de politique des transports, notamment « Via sicura », des projets relatifs au trafic d'agglomération ou la suppression des goulets d'étranglement autoroutiers.

## 8 Mesures librement consenties

### 8.1 Mesures en vigueur jusqu'ici

Trois cantons (BL, LU, SZ), 2 partis (PLR, UDC), 3 associations et organisations faïtières (economiesuisse, FER, USAM), 6 associations de l'économie (alu.ch, constructionsuisse, FH, SSIC, Swissmem, FTS), 6 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 7 organisations et entreprises de transport ainsi que 3 entreprises relèvent la contribution importante des mesures librement consenties en vigueur jusqu'ici à la réalisation de l'objectif de Kyoto.

Cinq cantons (AG, AI, BL, LU, SZ), 2 partis (PLR, UDC), 2 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, USAM), 4 associations de l'économie (constructionsuisse, Forum PME, USM, Swissmem), 4 organisations du secteur de l'énergie (UP, entre autres), une organisation de transport et 4 autres participants à la consultation critiquent le peu d'importance accordée aux mesures librement consenties dans le projet mis en consultation.

Le canton de GL, 2 partis (PLR, UDC), 4 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, USAM), 19 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, constructionsuisse, SSE, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, Forum PME, USM, CPT, SSIC, Swissmem, FTS, VSIG, Asitec, ASET, ZPK), 12 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 8 organisations de transport, une entreprise ainsi que 6 autres participants à la consultation demandent que les mesures librement consenties soient maintenues après 2012. Une bonne moitié d'entre eux souhaitent que les mesures librement consenties par l'économie (Centime climatique, AEnEC, entre autres) soient explicitement ancrées dans la loi; la Chambre de commerce des deux Bâle, Swissmem et une organisation de transport sont toutefois les seuls à demander que la pression pour la mise en œuvre des mesures librement consenties soit accentuée.

Le canton de SZ, l'UDC, 4 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, USAM), 14 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, constructionsuisse, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, FST, FTS, VSIG, Asitec, ZPK), 5 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 7 organisations et entreprises de transport, une entreprise un autre participant à la consultation mentionnent expressément la Fondation Centime climatique dans le cadre du maintien des mesures librement consenties.

Le canton de VD, la Chambre de commerce des deux Bâle et Cargo Forum ne souhaitent en revanche pas que le centime climatique soit maintenu.

S'agissant du maintien des mesures librement consenties, 2 associations et organisations faïtières (economiesuisse, FER), 17 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, constructionsuisse, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, Swissmem, FTS, VSIG, VSMR, VSSV, Asitec, ASET, ZPK), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 5 organisations et entreprises de transport et une entreprise mentionnent explicitement les conventions conclues sous l'égide de l'AEnEC. Trois associations de l'économie (SSE, öbu, USM), une organisation du secteur de l'énergie et un autre participant à la consultation mentionnent en outre d'une manière générale le maintien du système actuel des conventions librement consenties avec une exonération de la taxe.

La COMCO souligne qu'en cas de maintien des conventions, l'OFEN serait obligé de mandater d'autres agences en plus de l'AEnEC afin d'empêcher une évolution non souhaitée tendant vers un monopole de cette dernière.

Seul noé21 rejette le maintien des mesures librement consenties par l'économie et demande que les entreprises soient intégrées sans exception dans le système d'échange de quotas d'émission.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), 2 organisations du secteur de l'énergie (SES, SSES), 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport et 6 autres participants à la consultation espèrent que des mesures volontaires supplémentaires (consenties notamment par des acteurs privés) génèrent de quotas d'émission pouvant être négociés au plan international.

## 8.2 Exemption sur demande

Swissmem ainsi que 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie soulignent que l'effet d'une taxe d'incitation est augmenté par la possibilité d'en être exempté.

En ce qui concerne les critères d'exemption, 5 cantons (AG, AI, BL, LU, VD) souhaitent l'élaboration d'un catalogue avec une réglementation des exceptions pour les secteurs économiques à forte intensité énergétique.

economiesuisse, 11 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, SSIC, Swissmem, FTS, VSIG, ZPK), une organisation du secteur de l'énergie ainsi que 2 organisations de transport demandent en revanche que les règles en vigueur actuellement pour l'exonération de la taxe ne soient pas modifiées. Elles rejettent en particulier la désignation des branches économiques concernées par le Conseil fédéral parce qu'elle équivaldrait à une présélection. Elles demandent en outre (avec l'Asitec mais à l'exception de Swissmem) que le risque de délocalisation fasse partie des critères d'évaluation en vue d'une exemption de la taxe.

S'agissant des objectifs futurs, les Verts, 2 organisations du secteur de l'énergie, 5 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport ainsi que 4 autres participants à la consultation demandent qu'ils soient nettement renforcés.

economiesuisse, 13 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, constructionsuisse, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, FTS, VSIG, Asitec, ZPK), une organisation du secteur de l'énergie ainsi que 2 organisations de transport souhaitent en revanche que les objectifs soient fixés en prenant comme référence ceux de l'UE et qu'ils tiennent compte de la croissance prévisionnelle de la production.

Deux organisations de l'économie (constructionsuisse, FROMARTE) demandent en outre que les prestations fournies jusqu'à présent soient prises en considération lors de la détermination de l'objectif.

La COMCO souligne le risque que les petites entreprises dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont faibles puissent notamment être désavantagées sous l'angle du droit de la concurrence par rapport aux grandes entreprises en raison des frais administratifs relativement élevés de la procédure d'exemption. hotelleriesuisse demande à cet effet que les groupements de PME puissent continuer à être exemptés de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Le HEV demande en outre que les propriétaires fonciers puissent aussi se grouper afin de pouvoir être exemptés de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Par ailleurs, l'UTP et CarPostal veulent éviter tout désavantage concurrentiel pour les transports publics. Dans cet esprit, LITRA demande que le trafic routier et la navigation soient exemptés de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

## 9 Autres mesures

### 9.1 Consigne sur les substances stables dans l'air

#### 9.1.1 SF<sub>6</sub>

La consigne sur le SF<sub>6</sub> est rejetée par l'UDC, economiesuisse, 4 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, FH, Swissmem), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (BKW, swisselectric, AES), 2 entreprises (AREVA, Siemens) et un autre participant à la consultation. Ces participants relèvent que la solution actuelle adoptée en Suisse est un modèle au plan international et demandent qu'elle soit maintenue. A l'exportation, la consigne augmente le prix de vente des installations, ce qui entraîne un désavantage concurrentiel sans pour autant diminuer les émissions de SF<sub>6</sub> tout au long de la durée de vie importante (40 à 50 ans) des équipements.

Swissmem, 3 organisations du secteur de l'énergie (BKW, swisselectric, AES) et Siemens relèvent en outre le risque accru de mauvais usage (en cas de vol) et l'augmentation des coûts de sécurité qu'ils entraînent.

#### 9.1.2 Généralités

Seules le SAB et la FST soutiennent l'idée d'une consigne sur les gaz à effet de serre synthétiques.

La SSIC, Swissmem et 2 entreprises (AREVA et Siemens) demandent que l'on examine si la solution de branche pour le SF<sub>6</sub> pourrait s'appliquer à d'autres gaz. Un autre participant à la consultation souhaite que la consigne soit limitée aux gaz synthétiques pour lesquels il n'existe pas de solution de branche.

La SSIC et 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (BKW, swisselectric, AES) rejettent l'introduction d'une consigne sur tous les gaz à effet de serre synthétiques car elles (excepté la SSIC) doutent de son efficacité.

Swissmem, 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (BKW, swisselectric, AES) ainsi que Siemens critiquent en outre le fait que le montant de la consigne n'ait pas encore été fixé.

### 9.2 Autres prescriptions en matière d'émissions

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), la SIA, 3 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations et entreprises de transport, 4 entreprises ainsi que 6 autres participants à la consultation soulignent que la mise en œuvre des potentiels de réduction à des coûts négatifs requiert non seulement un prix notable du CO<sub>2</sub>, mais également des directives et des normes.

Le canton de BL et la CdC soutiennent les prescriptions en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie à condition qu'elles n'aient aucune incidence budgétaire.

La DTAP relève la compétence de la Confédération en ce qui concerne les prescriptions s'appliquant aux appareils et aux machines et demande qu'elle fasse plus dans ce domaine. Trois associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, SIA, ASA) et une organisation de transport souhaitent que des exigences minimales soient fixées pour les appareils électroniques.

Trois entreprises sont favorables à des prescriptions en matière d'émissions dans la mesure où le potentiel de réduction économique ne peut pas être épuisé à l'aide d'instruments d'économie de marché.

economiesuisse, 13 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, SSIC, ASA, Swissmem, FTS, VSIG, VSMR, ZPK), ASIG, ainsi que 6 organisations et entreprises de transport demandent une démarche sectorielle globale. Plusieurs de ces participants soulignent que, sans harmonisation internationale, des prescriptions en matière d'émissions pourraient entraîner un exode des producteurs vers des pays moins exigeants dans ce domaine. De plus, une démarche coordonnée au plan mondial aurait aussi pour effet de favoriser le transfert de technologies vers les pays en développement. C'est pourquoi beaucoup souhaitent que les efforts d'harmonisation au plan international soient poursuivis.

### **9.3 Mesures supplémentaires**

Trois partis (Femmes PDC, Les Verts, PS), la SKS, 4 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 7 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) souhaitent encourager l'information, la sensibilisation et les conseils spécifiquement axés sur le climat, ainsi que la formation et la formation continue dans ce domaine (la PCS et la SSG privilégient également ce dernier aspect).

Le SAB, 4 associations de l'économie (Industrie du bois, Lignum, ASEFOR, Economie forestière) et la SFS demandent que l'effet de puits de CO<sub>2</sub> du bois soit utilisé et que l'on tienne compte du bois utilisé dans les bâtiments en tant que puits carbone dans le cycle de la civilisation. Ces participants, ainsi que le canton de FR, estiment que les propriétaires de forêts doivent être indemnisés pour ces prestations; ces indemnités seraient versées dans un fonds destiné à des mesures de sylviculture visant à adapter la forêt aux changements climatiques.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 6 autres participants à la consultation souhaitent que la prestation de la forêt soit indemnisée au plan international. Ces participants, de même qu'une autre organisation du secteur de l'énergie, considèrent également que les forêts devraient être protégées au plan international. Ils soulignent en outre la nécessité de mettre sur pied des projets de protection des forêts; ces projets ne devraient toutefois pas être pris en compte en tant que prestation de réduction.

Pro Natura demande que le stockage du CO<sub>2</sub> dans les marais soit examiné dans le cadre des discussions internationales. Toutefois, les projets de protection des marais ne doivent pas non plus être pris en compte en tant que projets de réduction ou de compensation.

Le PS demande en outre une écologisation du système fiscal. L'UDC considère que les incitations fiscales constituent un facteur important pour atteindre des objectifs de politique environnementale.

## 10 Recherche et innovation

Douze cantons (AR, BE, BS, FR, GE, GR, JU, NE, SO, TI, UR, VS), 7 partis (PCS, Femmes PDC, PES, Verts libéraux, Les Verts, PS, ufs), 6 associations et organisations faïtières (FRC, SAB, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 15 associations de l'économie (FROMARTE, Industrie du bois, hotelleriesuisse, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SIA, FST, suissetec, ASEP, ASA, ASEFOR, ASET, Economie forestière), 13 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 12 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 7 organisations et entreprises de transport, 13 entreprises ainsi que 25 autres participants à la consultation soutiennent l'encouragement des innovations respectueuses du climat grâce à des ressources publiques supplémentaires.

De nombreux partisans de ces mesures soulignent que les nouvelles idées ont besoin d'aides au démarrage, que la capacité d'innovation est une des forces de la Suisse, reconnue au plan international, que cet encouragement a pour effet de renforcer l'emploi en Suisse et qu'il présente des avantages pour la recherche et la place économique suisse, que le développement de technologies respectueuses du climat permet de créer des places de travail et qu'il générera de nouvelles possibilités d'exportation.

Trois cantons (NW, SG, OW) et 2 associations de l'économie (constructionsuisse, USM) soutiennent ces mesures avec certaines réserves. constructionsuisse et l'USM souhaitent que ces aides soient accordées dans le cadre des ressources disponibles et allouées en tenant compte du principe de finances publiques saines. NW et SG demandent que les innovations subventionnées n'aient pas d'effets négatifs importants dans d'autres domaines et qu'elles n'entraînent pas des effets incitatifs non désirés. OW veut que le financement s'effectue à partir de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et non du budget général de la Confédération.

Trois cantons (BL, ZG, ZH), la CdC, 3 partis (UDF, PLR, UDC), 5 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, HEV, USAM), 14 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, SSE, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, CPT, SSIC, FTS, VSIG, Asitec, ZPK), 10 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 8 organisations et entreprises de transport ainsi qu'une entreprise rejettent ce type d'initiatives d'encouragement faisant appel à des ressources publiques supplémentaires. Les objections les plus souvent soulevées sont que la recherche et l'innovation sont déjà suffisamment encouragées dans d'autres domaines, que la Confédération devrait se concentrer sur les activités d'encouragement de la recherche et de l'innovation qui existent en dehors de la loi sur le CO<sub>2</sub> et qu'une influence politique dans l'octroi des moyens a des effets négatifs.

La Chambre de commerce des deux Bâle se prononce en faveur d'initiatives ciblées encourageant des innovations respectueuses du climat mais souhaite néanmoins que ce type d'initiatives ne soit pas lié à une augmentation de la quote-part de l'Etat. Le canton de ZH demande que les utilisations respectueuses de l'environnement et les innovations correspondantes soient initiées par des taxes d'incitation sans incidence sur la quote-part de l'Etat.

Economiesuisse, 11 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, IGEB, CPT, SSIC, VSIG, Asitec, ZPK), une organisation du secteur de l'énergie et 2 organisations de transport demandent la suppression de l'art. 23 P.

Huit cantons (AG, AI, GL, LU, SH, SZ, TG, VD), la DTAP, 2 partis (PDC, PSL), 2 associations et organisations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 6 associations de l'économie (Forum PME, Swissmem, usic, ASED, VSMR, VSSV), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 2 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises, ainsi que 7 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) ne prennent pas position sur ce point.

# 11 Adaptation et prévention

## 11.1 Adaptation en tant que partie intégrante de la politique climatique suisse

Dix-huit cantons (AR, BE, BS, FR, GE, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH), 9 partis (PCS, Femmes PDC, UDF, PES, PLR, Verts libéraux, Les Verts, PS, ufs), 7 associations et organisations faïtières (FRC, HEV, SAB, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 17 associations de l'économie (FROMARTE, Chambre de commerce des deux Bâle, Industrie du bois, hotelleriesuisse, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SSIC, SIA, FST, suissetec, ASEP, ASA, ASEFOR, ASET, Economie forestière), 16 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 11 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 8 organisations et entreprises de transport, 14 entreprises, ainsi que 23 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) soutiennent le projet visant à intégrer, dans la politique climatique suisse, les mesures d'adaptation aux changements climatiques en tant qu'élément à part entière de celle-ci.

De nombreux participants soulignent que certains changements climatiques sont inéluctables, raison pour laquelle des mesures d'adaptation s'avèrent absolument nécessaires. De telles mesures ne doivent cependant en aucun cas se substituer aux mesures d'atténuation. Le canton de SG et les Verts libéraux demandent en outre que la Confédération ne coordonne pas seulement les mesures d'adaptation mais qu'elle développe aussi activement une stratégie d'adaptation.

L'USAM et 7 associations de l'économie (cemsuisse, Fabriques de verre, IGEB, CPT, Swissmem, Asitec, ZPK) ne soutiennent l'intégration de l'adaptation dans la politique climatique suisse que dans la mesure où elle n'est pas liée à un renforcement des autorités fédérales.

Trois associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER), 5 associations de l'économie (alu.ch, SSE, FH, FTS, VSIG), 7 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 7 organisations et entreprises de transport ainsi que 3 autres participants à la consultation rejettent l'adaptation en tant que partie intégrante de la politique climatique suisse.

Bon nombre de ces participants doutent qu'il soit déjà possible d'estimer actuellement l'ampleur des changements climatiques et, partant les mesures d'adaptation et de prévention nécessaires ainsi que leur coordination.

Huit cantons (AG, AI, BL, LU, SH, SZ, TG, VD), 2 conférences cantonales (DTAP, CdC), 3 partis (PDC, PSL, UDC), 2 associations et organisations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 8 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, USM, usic, ASED, VSMR, VSSV), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises ainsi que 6 autres participants à la consultation ne prennent pas position sur cette question.

## 11.2 Fonction de coordination pour la prévention de nouveaux risques

Seize cantons (AR, BE, BS, FR, GE, JU, NE, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH), 8 partis (PCS, Femmes PDC, UDF, PES, PLR, Verts libéraux, Les Verts, ufs), 6 associations et organisations faïtières (FRC, HEV, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 20 associations de l'économie (SSE, FROMARTE, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, Industrie du bois, hotelleriesuisse, IGEB, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SSIC, SIA, suissetec, ASEP, ASA, ASEFOR, ASET, Economie forestière, ZPK), 18 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 11 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre

autres), 8 organisations et entreprises de transport, 14 entreprises ainsi que 22 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) souhaitent que la Confédération assume une fonction de coordination dans la prévention des nouveaux risques. Différents participants soulignent néanmoins que la Confédération doit associer tous les acteurs dans le cadre d'un processus ouvert et prendre en considération des structures ayant fait leurs preuves au niveau régional et cantonal.

Le canton de GL, le PS, 2 associations et organisations faïtières (SAB, USAM), 5 associations de l'économie (cemsuisse, CPT, FST, Swissmem, Asitec) et un autre participant à la consultation sont favorables à une fonction de coordination assumée par la Confédération mais uniquement à certaines conditions. Le PS, l'USAM et les Associations de l'économie (excepté la FST) acceptent une fonction de coordination au plan fédéral mais demandent que la compétence pour la mise en œuvre des mesures soit en premier lieu du ressort des cantons. Le SAB, la FST et un autre participant sont également en faveur d'une fonction de coordination assumée par la Confédération mais demandent le maintien de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Le canton de GL ne veut en revanche octroyer à la Confédération une fonction de coordination que dans certains domaines, la compétence en matière de mise en œuvre devant toutefois rester du ressort des cantons, y compris dans ces domaines.

Le canton des GR et le Centre Patronal critiquent la fonction de coordination. Les GR demandent le maintien des responsabilités constitutionnelles et légales ainsi que la restriction de la fonction de coordination de la Confédération à certains domaines définis. Le Centre Patronal refuse également d'octroyer à la Confédération des compétences générales: les compétences doivent être réparties entre la Confédération et les cantons.

Deux associations et organisations faïtières (economiesuisse, FER), 4 associations de l'économie (alu.ch, FH, FTS, VSIG), 5 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 7 organisations et entreprises de transport, ainsi que 3 autres participants à la consultation rejettent une fonction de coordination assumée par la Confédération. La majeure partie de ces participants demande une limitation de la fonction de coordination aux sinistres. En lieu et place d'une fonction de coordination assumée par la Confédération, une association du secteur de l'énergie demande la création de groupes de coordination intercantonaux.

Huit cantons (AG, AI, BL, LU, SH, SZ, TG, VD), 2 conférences cantonales (DTAP, CdC), 3 partis (PDC, PSL, UDC), 2 associations et organisations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 8 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, USM, usic, ASED, VSMR, VSSV), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises ainsi que 6 autres participants à la consultation ne prennent pas position sur ce point.

## 12 Financement

### 12.1 Principe du pollueur-payeur

Onze cantons (BE, BS, FR, GE, JU, NW, OW, SG, UR, VS, ZG), 8 partis (PCS, Femmes PDC, UDF, PLR, Verts libéraux, Les Verts, PS, ufs), 3 associations et organisations faïtières (HEV, SAB, SKS), 10 associations de l'économie (Industrie du bois, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, SIA, suissetec, ASEP, ASA, ASEFOR, Economie forestière), 15 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 10 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 5 organisations ou entreprises de transport, 13 entreprises, ainsi que 18 autres participants à la consultation soutiennent l'application du principe du pollueur-payeur aussi bien pour les mesures de réduction que pour les mesures d'adaptation. Etant donné que beaucoup de mesures d'adaptation ne peuvent pas être directement imputées à ceux qui en sont la cause, le canton de BS souhaite que, dans de tels cas, parallèlement au principe du pollueur-payeur, le financement s'effectue également par le biais des ressources générales de la Confédération.

Quatre cantons (GL, NE, SO, TI), 5 associations et organisations faïtières (Union des Villes, USAM, USS, FRC, Travail.Suisse), 12 associations de l'économie (SSE, hotelleriesuisse, cemsuisse, CPT, Swissmem, FST, Asitec, Fabriques de verre, IGEB, ZPK, FROMARTE, ASET), 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, une organisation de protection de l'environnement, 2 organisations et entreprises de transport, une entreprise ainsi que 3 autres participants à la consultation soutiennent l'application du principe du pollueur-payeur au financement des mesures de réduction. GL, NE, l'Union des Villes, la SSE et une organisation du secteur de l'énergie ne prennent toutefois pas position en ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation selon le principe du pollueur-payeur. Tous les autres participants rejettent cette proposition.

L'ASIG ne soutient l'application du principe du pollueur-payeur aux mesures de réduction et d'adaptation que sous certaines conditions. Elle veut éviter que les pollueurs aient à payer plusieurs fois. Si les résultats des mesures de réduction qu'ils ont financées permettent d'atteindre l'objectif visé, ils ne doivent pas avoir en plus à supporter les frais des mesures d'adaptation.

Il en va de même pour AQUANOSTRA, qui ne soutient l'application du principe du pollueur-payeur aux mesures de réduction qu'avec des réserves. Elle fait valoir que, s'agissant du CO<sub>2</sub>, l'ensemble de la population peut être considérée comme un pollueur et que, de ce fait, le financement devrait se faire à partir des ressources générales de la Confédération. AQUANOSTRA rejette le financement des mesures d'adaptation selon le principe du pollueur-payeur.

Le canton de BL et la CdC soutiennent le financement des mesures de réduction selon le principe du pollueur-payeur pour autant que ces mesures ne soient pas financées par la taxe sur le CO<sub>2</sub> mais par une augmentation de la charge fiscale sur les agents énergétiques fossiles (impôt sur les huiles minérales, surtaxe sur les huiles minérales). Ces deux participants ne prennent pas position sur le financement des mesures d'adaptation selon le principe du pollueur-payeur.

Quatre cantons (AR, GR, SZ, ZH), le PES, 3 associations et organisations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER), 6 associations de l'économie (alu.ch, FH, Chambre de commerce des deux Bâle, SSIC, FTS), 2 organisations du secteur de l'énergie, 8 organisations de transport et 2 autres participants à la consultation rejettent un financement des mesures de réduction et d'adaptation selon le principe du pollueur-payeur.

Cinq cantons (AI, BL, LU, VD, AG, SH), la DTAP, 3 partis (PDC, FSL, UDC), 2 associations faïtières (ASLOCA, Association des Communes), 9 associations de l'économie (Forum PME, usic, AIHK, constructionsuisse, USP, USM, ASED, VSMR, VSSV), 4 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations de transport, 3 entreprises

et 8 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) ne prennent pas position en ce qui concerne le principe du pollueur-payeur.

Alors que les partisans du principe du pollueur-payeur soulignent principalement l'internalisation des coûts externes, les opposants sont d'avis qu'en matière de politique climatique, il est difficile d'identifier les pollueurs.

S'agissant notamment des mesures d'adaptation, les participants relèvent que ceux qui génèrent des émissions liées à des agents énergétiques fossiles ne doivent pas être les seuls à être mis à contribution pour financer les mesures d'adaptation. De plus, dans le cas de ce type de mesures, il est difficile d'appliquer le principe du pollueur-payeur car il est pratiquement impossible de différencier les adaptations découlant spécifiquement des changements climatiques des adaptations conventionnelles.

## 12.2 Affectation partielle de la taxe à une fin déterminée

Deux cantons (AG, VD), la DTAP, le PDC, l'usic, une entreprise et les Académies des sciences approuvent d'une manière générale une affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à une fin déterminée.

De plus, 7 autres cantons (BE, FR, GE, JU, SO, UR, VS), PS, 5 associations et organisations faïtières (HEV, SAB, SKS, ASLOCA, Travail.Suisse), 6 associations de l'économie (constructionsuisse, Industrie du bois, Forum PME, Lignum, USM, FST, suissetec, ASEFOR), 2 organisations du secteur de l'énergie et un autre participant à la consultation acceptent une affectation partielle de la taxe à des mesures d'assainissement des bâtiments. constructionsuisse et l'USM n'acceptent une affectation partielle à une fin déterminée dans le cas où la taxe sur le CO<sub>2</sub> s'avérerait vraiment nécessaire (elles privilégient des mesures librement consenties).

Les partisans soulignent en particulier que l'affectation partielle de la taxe à une fin déterminée satisfait au principe du pollueur-payeur et que les mesures d'encouragement renforcent l'effet de la taxe.

Sept cantons (AI, AR, BL, GR, LU, SZ, ZH), la CdC, 2 partis (PLR, UDC), 2 associations et organisations faïtières (economiesuisse, USS), 12 associations de l'économie (AIHK, alu.ch, SSE, FH, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, SSIC, ASA, FTS, VSIG, ZPK), 5 organisations du secteur de l'énergie, une organisation de protection de l'environnement, 3 organisations de transport et 2 autres participants à la consultation rejettent d'une manière générale une affectation partielle de la taxe à une fin déterminée.

Deux autres associations faïtières (Centre Patronal, USAM) et 2 associations de l'économie (hotelleriesuisse, Swissmem) rejettent concrètement l'affectation partielle de la taxe à des mesures d'assainissement des bâtiments.

Les opposants d'une affectation partielle de la taxe à une fin déterminée veulent éviter que la taxe sur le CO<sub>2</sub>, qui n'a aucune incidence sur la quote-part de l'Etat, devienne un nouvel impôt. Ils estiment que les mesures supplémentaires doivent être financées à partir des ressources générales de la Confédération. economiesuisse ainsi que d'autres participants ont en outre des doutes en ce qui concerne la constitutionnalité d'une affectation partielle à une fin déterminée.

La CdC relève que des recettes fiscales affectées à une fin particulière portent atteinte à la substance fiscale des cantons.

Le canton de GE, hotelleriesuisse et 2 organisations du secteur de l'énergie souhaitent que la proportion de la taxe affectée aux énergies renouvelables soit plus importante.

Alors que GE ne souhaite pas que le montant de la taxe affectée à une fin particulière soit limité, Swissmem souligne qu'une éventuelle affectation partielle à une fin déterminée doit être limitée dans le temps et en ce qui concerne le montant attribué et qu'elle ne doit pas induire une redistribution de l'industrie aux services. La FTS critique également ce dernier aspect, de même que le fait que seuls les bâtiments d'habitation et les immeubles commerciaux aient été pris en considération de manière

unilatérale dans le cadre de l'affectation partielle de la taxe à des mesures d'assainissement des bâtiments.

Deux partis (PCS, Les Verts), 4 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 7 autres participants à la consultation et 2 organisations de transport demandent comment s'effectuerait le financement des mesures de réduction et d'adaptation nécessaires dans le cas d'une affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée selon le principe du pollueur-payeur si les émissions diminuent comme prévu.

### **12.3 Acquisition de certificats étrangers**

Seuls le canton de FR, 2 associations et organisations faïtières (SAB, Travail.Suisse), l'usic et un autre participant à la consultation prennent position sur l'affectation partielle de la taxe à l'acquisition de certificats étrangers selon la sous-variante. Elle est acceptée par l'usic et rejetée par les autres participants.

Deux partis (PCS, Les Verts), 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), une organisation de transport et 6 autres participants à la consultation veulent éviter un financement de certificats étrangers au détriment des aides au développement.

### **12.4 Adaptation**

Seize cantons (AR, BE, BS, FR, GE, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SO, TI, UR, VS, ZH), 8 partis (PCS, Femmes PDC, UDF, PES, PLR, Verts libéraux, Les Verts, PS), 7 associations et organisations faïtières (FRC, HEV, SAB, USS, SKS, Union des Villes, Travail.Suisse), 14 associations de l'économie (FROMARTE, Industrie du bois, hotelleriesuisse, ISOLSUISSE, Lignum, öbu, USP, SIA, FST, ASEP, ASA, ASEFOR, ASET, Economie forestière), 15 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (UP, entre autres), 11 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 7 organisations et entreprises de transport, 14 entreprises ainsi que 20 autres participants à la consultation souhaitent que la Confédération assume une fonction de financement en ce qui concerne les mesures d'adaptation. La plupart des partisans estiment qu'un financement par la Confédération serait particulièrement efficace, équitable et transparent. Tous les cantons ne seraient en outre pas à même de supporter seuls la charge financière qui n'est pas répartie de manière égale. Ils relèvent toutefois en même temps que la Confédération ne doit pas assumer seule le financement de ces mesures.

Les cantons de GL et de ZG, l'ufs, 4 associations faïtières (Centre Patronal, economiesuisse, FER, USAM), 15 associations de l'économie (alu.ch, SSE, cemsuisse, FH, Fabriques de verre, Chambre de commerce des deux Bâle, IGEB, CPT, SSIC, suissetec, Swissmem, FTS, VSIG, Asitec, ZPK), 8 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 8 associations de transport ainsi que 3 autres participants à la consultation émettent des critiques à l'encontre d'une fonction de financement assumée par la Confédération. Bon nombre de ces participants souligne que la question du financement ne s'impose pas encore actuellement. GL veut que la mise en œuvre des mesures d'adaptation reste du ressort des cantons en faisant appel aux ressources en personnel existantes. La Chambre de commerce des deux Bâle estime que la législation existante est suffisante pour garantir le financement.

Huit cantons (AG, AI, BL, LU, SH, SZ, TG, VD), 2 conférences cantonales (DTAP, CdC), 3 partis (PDC, PSL, UDC), 2 associations faïtières (Association des Communes, ASLOCA), 8 associations de l'économie (AIHK, constructionsuisse, Forum PME, USM, usic, ASED, VSMR, VSSV), 3 organisations et entreprises du secteur de l'énergie, 3 organisations de protection de l'environnement, 3 organisations et entreprises de transport, 3 entreprises ainsi que 9 autres participants à la consultation (Académies des sciences, entre autres) ne se prononcent pas sur ce point.

## 12.5 Autres demandes concernant le financement

Trois partis (Femmes PDC, Les Verts, PS), la SKS, 4 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 6 autres participants à la consultation demandent que des moyens supplémentaires soient mis à disposition pour l'encouragement de la sensibilisation aux problèmes climatiques, ainsi que pour l'encouragement de la formation, de l'information et des conseils dans ce domaine.

Six cantons (FR, GE, SG, SO, UR, VS), la DTAP, le SAB, la FST et une organisation environnementale demandent que l'on examine l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à des mesures d'adaptation. Le canton d'OW pourrait envisager un financement des études de base réalisées par la Confédération par le biais d'une affectation partielle de la taxe à une fin déterminée. Les cantons de BE et du JU souhaitent une affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au financement de la prévention des dangers naturels. Le canton de BL, la CdC, la HEV, Swissmem, une organisation de protection du climat ainsi que 3 autres participants à la consultation rejettent en revanche expressément une affectation partielle de la taxe à des mesures d'adaptation. Huit cantons (BS, GR, NE, NW, OW, SG, SO, UR), le HEV, 3 associations de l'économie (hotelleriesuisse, USP, Swissmem), une organisation de protection de l'environnement, une entreprise ainsi qu'une entreprise de transport relèvent qu'une partie au moins du financement devrait provenir des ressources générales de la Confédération.

Trois partis (PCS, Les Verts, PS), 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 6 autres participants à la consultation soutiennent la proposition du Conseil fédéral de créer un impôt sur le CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale afin d'alimenter un fond d'adaptation international qui permettrait de financer des mesures de prévention en Suisse. Bon nombre de ces participants serait également prêt à soutenir d'autres démarches dans la mesure où elles prennent en considération le principe du pollueur-payeur ainsi que la responsabilité et la capacité de paiement des différents Etats.

Le canton de BS, 4 partis (PCS, PLR, Les Verts, PS), la FER, l'ASET, 3 organisations du secteur de l'énergie, 8 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport et 8 autres participants à la consultation souhaitent en outre une meilleure collaboration et un soutien plus grand au plan international afin d'augmenter les possibilités de transfert de technologie vers les pays en développement ou en transition.

## 13 Autres remarques

### 13.1 Objections fondamentales

Quatre cantons (AG, AI, BL, LU) et 5 associations de l'économie (cemsuisse, CPT, Swissmem, FTS, Asitec) critiquent le questionnaire mis à disposition qu'ils trouvent trop restrictif et non adapté à la complexité du projet. Ils demandent que toutes les remarques faites prises en compte lors de l'analyse des résultats de la consultation.

Trois partis politiques (UDF, PSL, DC), la FER, 3 organisations du secteur de l'énergie (Forum de l'énergie, UP, SwissOil) et 3 organisations de transport (ACS, ASTAG, IG Wirtschaft und Verkehr) soulignent que les causes et les conséquences des changements climatiques suscitent une controverse importante parmi les scientifiques et demandent que les critiques soient également entendues dans le cadre de la discussion.

Huit cantons (AG, AI, BL, LU, NE, VD, ZG, ZH), la CdC, l'UDC, 2 associations et organisations faitières (Centre Patronal, HEV), 3 associations de l'économie (Chambre de commerce des deux Bâle, SSIC, USM), 4 organisations du secteur de l'énergie (Forum de l'énergie, UP, SwissOil, ASIG), 5 organisations de transport (ACS, UPSA, ASTAG, Cargo Forum, IG Wirtschaft und Verkehr), 2 entreprises (BKW, CTV) et 2 autres participants à la consultation (AQUANOSTRA, Ville de Zurich) demandent que la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> n'intervienne et/ou que l'objectif de réduction ne soit fixé qu'après la fin des négociations internationales, prévues fin 2009 à Copenhague. De nombreux autres participants ne veulent en revanche pas que l'on attende pour fixer l'objectif mais soulignent néanmoins l'importance d'un accord international.

Quinze membres de l'Alliance du Climat (Les Verts, SKS, SES, SSES, aefu, Initiative des Alpes, Greenpeace, Initiative pour le climat, WWF, Alliance Sud, groupe de travail Tourisme et développement, oeku, ASH, SEV, ATE) et l'alliance elle-même demandent que la Suisse assume une position de leader dans le cadre des négociations internationales, notre pays ne devant en aucun être perçu comme voulant être opportuniste. De nombreux autres participants à la consultation, qui demandent également des objectifs de réduction plus ambitieux, vont dans le même sens et soulignent que la Suisse est censée être un modèle.

Neuf cantons (AG, AI, BL, LU, NE, SZ, TG, VD, ZG) renvoient le projet mis en consultation notamment pour les raisons suivantes:

- la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> doit intervenir plus tard, une fois que les engagements définitifs pour l'après-Kyoto seront connus;
- les conséquences (économiques) des variantes proposées et d'autres variantes possibles tenant notamment aussi compte des conséquences pour les cantons doivent être analysées de manière plus approfondie et mieux présentées (AG, AI, BL, FR, GR, JU, LU, SZ, TG, VD, ZH, CdC);
- le projet de loi doit être mieux coordonné avec d'autres projets, notamment ceux qui prévoient également des charges supplémentaires liées aux agents énergétiques fossiles (AG, AI, AR, BL, FR, GR, LU, SZ, TG, ZH, DTAP, CdC);
- la loi sur le CO<sub>2</sub> révisée exerce une primauté sur des articles existants de la Constitution et des lois fédérales (AG, AI, BL, LU, SG, SZ, VD, VS, ZH, CdC);
- la révision proposée est trop centraliste et devrait plutôt respecter le principe de subsidiarité (AG, AI, BL, GR, LU, SG, SZ, VD, ZH, DTAP, CdC).

D'autres cantons soulèvent de manière ponctuelle certaines de ces objections mais ne demandent pas une nouvelle consultation. Le canton de ZH demande une présentation plus détaillée qui permette d'évaluer en conscience l'orientation de la politique climatique future. La CdC demande que le projet de loi sur le CO<sub>2</sub> soit remanié en y intégrant les effets de projets « apparentés ».

Les 18 membres de l'Alliance du Climat ayant donné leur avis (Les Verts, aefu, Alliance Sud, Initiative des Alpes, groupe de travail Tourisme et développement, Pain pour le prochain, Greenpeace, oeku, Pro Natura, Pro Velo, SES, SEV, SKF, SSES, ASH, ATE, Initiative pour le climat, WWF) et l'Alliance elle-même considèrent que les deux variantes proposées ne remplissent pratiquement en aucun point les exigences minimales posées car elles restent très en deçà de ce qui est nécessaire et faisable tant en ce qui concerne les réductions d'émission sur le territoire national que le degré de concrétisation et le financement des mesures à l'étranger. Ils rejettent les deux variantes et demandent une proposition remaniée en tant que contre-projet indirect valable à l'initiative pour le climat.

Quatre associations de l'économie (constructionsuisse, cemsuisse, CPT, Asitec) estiment que les deux variantes proposées ne sont pas équivalentes.

La DTAP se demande si le projet peut être considéré comme une contre-proposition à l'initiative sur le climat. En effet, cela pose problème du point de vue politique et de la technique législative lorsque l'on oppose un projet global à une initiative qui vise à régler un aspect particulier.

## 13.2 Autres demandes

La canton des GR, Les Verts, le SAB, 3 associations de l'économie (hotelleriesuisse, öbu, FST), 2 organisations du secteur de l'énergie, 7 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 2 organisations de transport, 5 entreprises (notamment Migros) et 5 autres participants à la consultation demandent une politique climatique plus complète prenant mieux en compte d'autres politiques (énergie, économie, sécurité, finances, transports, tourisme, forêts, recherche, entre autres).

L'UDF, le SAB, la Chambre de commerce des deux Bâle, 6 organisations et entreprises du secteur de l'énergie (BKW, CTV, FME, swisselectric, ASH, AES), 4 organisations de transport (ACS, ASTAG, Cargo Forum, IG Wirtschaft und Verkehr) ainsi que 2 autres participants à la consultation (ACE, noé21) demandent que le projet de loi soit plus fortement axé sur la politique énergétique. Ils relèvent que de nombreuses mesures de réduction du CO<sub>2</sub> entraînent une augmentation de l'approvisionnement en énergie, qui devrait être couvert par la production indigène.

Quatre cantons (BS, OW, SG, VD), 3 partis (PCS, Verts libéraux, Les Verts), 2 associations et organisations faïtières (SKS, Union des Villes), 4 organisations du secteur de l'énergie, 11 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 4 organisations et entreprises de transport (CFF, ATE, entre autres), une entreprise (Siemens) et 16 autres participants à la consultation (Académies des sciences, Ville de Zurich, entre autres) soutiennent la définition d'un objectif de réduction à long terme.

Le PCS, Les Verts, l'Union des Villes et les membres de l'Alliance du Climat demandent un objectif de réduction de 50 à 80 % sur le territoire national d'ici à 2030. Pour les cantons de BS et de VD et les Académies des sciences, l'objectif visé en Suisse d'ici à 2050 doit être d'au moins 50 %. Alors que le canton de SG et les Verts libéraux ne quantifient pas l'objectif de réduction, certains participants à la consultation demandent une réduction globale allant jusqu'à 80 % d'ici à 2050.

Le PDC demande que le Conseil fédéral vise la neutralité climatique en tant qu'objectif à long terme.

A l'inverse, le canton d'OW, economiesuisse, 6 associations de l'économie (alu.ch, FH, hotelleriesuisse, USP, SSIC, VSIG), 6 organisations de transport (ACS, ASTAG, auto-suisse, IG Wirtschaft und Verkehr, entre autres) Forum de l'énergie et ECO SWISS rejettent explicitement la définition d'un objectif de réduction à long terme après 2020.

Cinq partis (PCS, Femmes PDC, Verts libéraux, Les Verts, PS), SIA, 4 organisations du secteur de l'énergie, 8 organisations de protection de l'environnement (Alliance du Climat, entre autres), 3 organisations de transport et 9 autres participants à la consultation demandent, outre une réduction des émissions sur le territoire national, une compensation (à l'étranger) des émissions grises générées par les importations. Le PCS, Les Verts et les membres de l'Alliance du Climat demandent

notamment une réduction de 40 % des émissions grises annuelles, qui sont estimées à 60 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, d'ici à 2020.

En ce qui concerne le concept de neutralité climatique de la Suisse, les cantons de NW et de SG ainsi que l'USS relèvent qu'en plus de l'objectif de réduction de la variante 1, il y a lieu d'examiner la possibilité de compensation des émissions grises à l'étranger. L'Union des Villes et la Ville de Zurich estiment que les émissions grises doivent être prises en compte dans les discussions; il faudrait toutefois, à cet effet, un système global auquel tous les pays seraient liés par le biais d'objectifs contraignants.

## 14 Annexe

### Liste des participants à la consultation (par ordre alphabétique selon l'abréviation utilisée dans le présent document)

Catégories: CT: canton, service cantonal ou conférence; PA: parti; AOF: association ou organisation faitière; AE: association de l'économie; OEE organisation ou entreprise énergétique; OPE: organisation de protection de l'environnement; OET: organisation ou entreprise de transport; EN: entreprise; AP: autres participants à la consultation

Abréviation	Participant à la consultation	Catégorie
A. & J. Stöckli AG	A. & J. Stöckli AG	EN
Académies des sciences	Académies suisses des sciences	AP
ACE	Arbeitsgruppe Christen et Energie	AP
ACS	Automobile Club de Suisse	OET
ADER	Association pour le développement des énergies renouvelables	OEE
AEE	Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	OEE
aefu	Médecins en faveur de l'environnement	OPE
AES	Association des entreprises électriques suisses	OEE
AESN	Association des entreprises suisses de navigation	OET
AG	Conseil d'Etat du Canton d'Argovie	CT
AGI	AGI AG für Isolierungen	EN
AI	Landammann et Conseil d'Etat d'Appenzell Rhodes-Intérieures	CT
AIHK	Chambre argovienne de commerce et d'industrie	AE
Alliance du Climat	Alliance pour une politique climatique responsable	OPE
Alliance Sud	Alliance Sud	AP
alu.ch	Association suisse de l'aluminium	AE
AQUANOSTRA	AQUA NOSTRA Suisse	AP
AR	Conseil d'Etat du Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	CT
AREVA	AREVA T&D AG	EN
ASA	Association suisse des assureurs	AE
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux	OEE
ASED	Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants d'installations de traitement des déchets	AE
ASEFOR	Association suisse des entrepreneurs forestiers	AE
ASEP	Association suisse des professionnels de l'environnement	AE
ASET	Association suisse des entreprises d'entretien des textiles	AE
ASH	Association suisse pour l'habitat	AP
ASIG	Association suisse de l'industrie gazière	OEE
Asitec	Association suisse de l'industrie de la terre cuite	AE
ASLOCA	Association suisse des locataires	AOF
Association des Communes	Association des Communes Suisses	AOF
ASTAG	Association suisse des transports routiers	OET
ATE	Association Transports et Environnement	OET
Auberges de jeunesse	Auberges de jeunesse suisses	AP
auto-suisse	Association des importateurs suisses d'automobile	OET
AVIA	Fédération d'importateurs suisses indépendants en produits pétroliers	OEE
BE	Conseil d'Etat du Canton de Berne	CT
Biomasse	Centre d'Informations Biomasse Erep SA	OEE

BKW	BKW FMB Energie SA	OEE
BL	Conseil d'Etat du Canton de Bâle-Campagne	CT
Brandes	Brandes Energie AG	OEE
BS	Conseil d'Etat du Canton de Bâle-Ville	CT
carbotech	Carbotech SA	EN
Cargo Forum	Cargo Forum Suisse	OET
CarPostal	CarPostal Suisse SA	OET
Cartaseta	Cartaseta	EN
CdC	Conférence des directrices et directeurs Cantonaux des finances	CT
cemsuisse	Association suisse de l'industrie du ciment	AE
Centre Patronal	Centre Patronal	AOF
CFF	Chemins de fer fédéraux, CFF Energie	OET
CFHA	Commission fédérale de l'hygiène de l'air	AP
Chambre de commerce des deux Bâle	Chambre de commerce des deux Bâle	AE
Chiquita	Chiquita	EN
Cité de l'énergie	Association Cité de l'énergie	OEE
CMDG	Centre for the Millennium Development Goals of the United Nations	AP
COMCO	Commission de la concurrence	AP
constructionsuisse	Organisation nationale de la construction	AE
Coop	COOP Suisse	EN
CPT	Conférence Pierres et Terres	AE
CTV	Centrale thermique de Vouvry SA	OEE
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	CT
ECO SWISS	Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement	OPE
écologie libérale	Écologie libérale	OPE
Economie forestière	Economie forestière Suisse	AE
economiesuisse	economiesuisse	AOF
ECS Suisse	Association Energy Certificate System	AP
Energie-bois	Energie-bois Suisse	OEE
Energie-Modell	Energie-Modell Zürich	OEE
EPSER	Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable	OEE
Ethos	Ethos - Fondation suisse pour un développement durable	AP
Fabriques de verre	Association des fabriques de verre suisses	AE
FEE	Fondation suisse d'éducation pour l'environnement	OPE
Femmes PDC	Direction des femmes PDC suisses	PA
FEPS	Fédération des églises protestantes de Suisse	AP
FER	Fédération des entreprises romandes	AOF
FH	Fédération de l'industrie horlogère suisse	AE
FME	Forum médecine et énergie	OEE
Fondation Centime climatique	Fondation Centime climatique	AP
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance	Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance	AP
Fortisa SA	Fortisa SA	EN
Forum de l'énergie	Forum suisse de l'énergie	OEE
Forum PME	Forum PME	AE
FPE	Fédération suisse des représentants du personnel de l'économie électrique	OEE

FR	Conseil d'Etat du Canton de Fribourg	CT
FRC	Fédération romande des consommateurs	AOF
FROMARTE	Artisans suisse du fromage	AE
FSAN	Fédération suisse des amis de la nature	OPE
FST	Fédération suisse du tourisme	AE
FTS	Fédération textile suisse / Swiss Textiles	AE
FVPL	Fédération vaudoise des producteurs de légumes	AP
GE	Conseil d'Etat du Canton de Genève	CT
GL	Conseil d'Etat du Canton de Glaris	CT
Globetrotter	Globetrotter	EN
GR	Gouvernement du Canton des Grisons	CT
Greenpeace	Greenpeace Suisse	OPE
Groupe de travail Tourisme et Développement	Groupe de travail Tourisme et Développement	AP
GSP	Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur	OEE
HEV	Association suisse des propriétaires fonciers	AOF
hotelleriesuisse	hotelleriesuisse	AE
IG Wirtschaft und Verkehr	IG Wirtschaft und Verkehr	OET
IGEB	Interessengemeinschaft energieintensiver Branchen IGEB	AE
Industrie du bois	Industrie du bois suisse	AE
Initiative des Alpes	Initiative des Alpes	OPE
Initiative pour le climat	Association Initiative pour le climat	OPE
inTERREface	InTERREface, Mirko Saam, Genève	AP
ISOLSUISSE	Association des maisons d'isolation suisses	AE
JU	Gouvernement du Canton du Jura	CT
Justice et Paix	Commission nationale suisse Justice et Paix	AP
Kiechler	Kiechler Gerhard	AP
KlimaBündnis-Städte	KlimaBündnis-Städte Schweiz	OPE
KWT	Viessmann Group Kälte-Wärmetechnik AG	EN
Les Verts	Parti écologiste suisse	PA
Lignum	Lignum, Economie suisse du bois	AE
LITRA	Service d'information pour les transports publics	OET
LU	Département des constructions, de l'environnement et de l'économie, Service des transports et des infrastructures du Canton de Lucerne	CT
megagas.ch	Association megagas.ch	AP
Migros	Fédération des Coopératives Migros	EN
MSR	Maraîchers et serristes romands	AP
myclimate	myclimate	AP
NE	Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	CT
noé21	noé21 économie, énergie et société	AP
NW	Chancellerie d'Etat du Canton de Nidwald	CT
öbu	Réseau pour une économie durable	AE
OcCC	Organe consultatif sur les changements climatiques	AP
oeku	Association OEKU Eglise et environnement	AP
OW	Conseil d'Etat du Canton d'Obwald	CT
Pain pour le prochain	Pain pour le prochain	AP
PCS	Parti chrétien-social	PA
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse; secrétariat général	PA
PEE	Professionnelles en environnement	OPE

PES	Parti évangélique suisse	PA
PLR	Parti libéral-radical	PA
Pro Natura	Pro Natura	OPE
Pro Velo	Pro Velo Suisse	OET
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre	AP
PS	Parti socialiste suisse; secrétariat central	PA
PSL	Parti suisse de la liberté	PA
Pusch	Fondation suisse pour la pratique environnementale	OPE
Remontées	Remontées Suisse	OET
Ropress	Imprimerie Ropress, Zurich	EN
routesuisse	Fédération routière suisse (FRS)	OET
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne	AOF
SES	Fondation suisse de l'énergie	OEE
SEV	Syndicat du personnel des transports	OET
SFS	Société forestière suisse	AP
SG	Gouvernement du Canton de St-Gall	CT
SH	Conseil d'Etat du Canton de Schaffhouse	CT
SIA	Société suisse des ingénieurs et architectes	AE
Siemens	Siemens	EN
SIG	Services Industriels de Genève	OEE
SKF	Ligue suisse de femmes catholiques	AP
SKS	Fondation pour la protection des consommateurs	AOF
SO	Conseil d'Etat du Canton de Soleure	CT
SSE	Société suisse des entrepreneurs	AE
SSES	Société suisse pour l'énergie solaire	OEE
SSG	Société suisse pour la géothermie	OEE
SSIC	SSIC Chemie Pharma Schweiz	AE
Stahel&Co	Stahel + Co. AG	EN
Stahl Gerlafingen/Swiss Steel	Stahl Gerlafingen AG / Swiss Steel SA	EN
suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment	AE
Swiss	Swiss International Air Lines SA	OET
swisselectric	swisselectric	OEE
Swissmem	Swissmem	AE
Swissoil	Swissoil	OEE
Swissolar	Association suisse des professionnels de l'énergie solaire	OEE
SZ	Conseil d'Etat du Canton de Schwyz	CT
TCS	Touring Club Suisse	OET
TG	Conseil d'Etat du Canton de Thurgovie	CT
TI	Conseil d'Etat du Canton du Tessin	CT
Travail.Suisse	Travail.Suisse	AOF
UDC	Union Démocratique du Centre; secrétariat général	PA
UDF	Union démocratique fédérale	PA
ufs	Verts libéraux de St-Gall	PA
Union des Villes	Union des Villes Suisses	AOF
UP	Union pétrolière	OEE
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile	OET
UR	Conseil d'Etat du Canton d'Uri	CT
USAM	Union suisse des arts et métiers, organisation faîtière des PME suisses	AOF

usic	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils	AE
USM	Union suisse du métal	AE
USP	Union suisse des paysans	AE
USS	Union syndicale suisse	AOF
UTP	Union des transports publics	OET
VD	Conseil d'Etat du Canton de Vaud	CT
Verts libéraux	Parti vert-libéral suisse	PA
Ville de Berthoud	Conseil communal de la ville de Berthoud	AP
Ville de Lausanne	Municipalité de Lausanne	AP
Ville de Zurich	Conseil administratif de la Ville de Zurich	AP
Vontobel	Banque Vontobel	EN
VS	Conseil d'Etat du Canton du Valais	CT
VSIG	VSIG Commerce Suisse	AE
VSMR	Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier	AE
VSSV	Association des utilisateurs suisses de ferrailles	AE
Wenger Fenêtres	A. + E. Wenger AG	EN
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage	AP
WWF	WWF Suisse	OPE
ZG	Conseil d'Etat du Canton de Zoug	CT
ZH	Conseil d'Etat du Canton de Zurich	CT
ZPK	Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton	AE